



Programme Métropolitain d'Insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016 - 2020

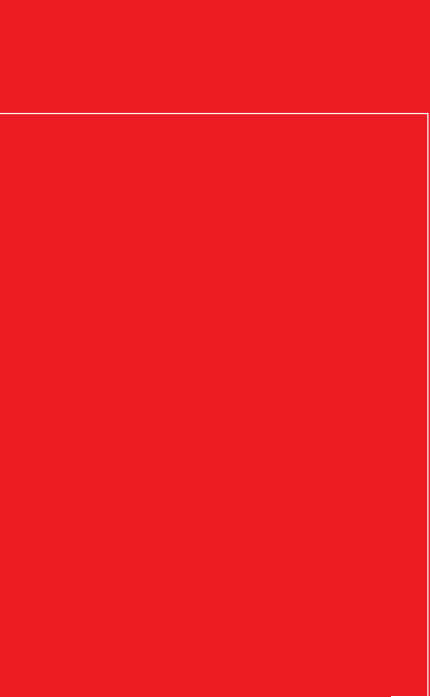
GRANDLYON
la métropole

www.grandlyon.com

Sommaire

Éditos	<u>4-5</u>
Introduction	<u>6-7</u>
L'insertion et l'emploi à l'échelle métropolitaine	<u>8-21</u>
Le contexte métropolitain	<u>10-13</u>
Le RSA et ses bénéficiaires	<u>14-19</u>
Regards d'acteurs	<u>20-21</u>
Le Programme Métropolitain d'Insertion pour l'emploi 2016-2020	<u>22-59</u>
Synthèse des trois orientations et 14 objectifs	<u>24-25</u>
Orientation 1 <i>Développer l'offre d'insertion par les entreprises</i>	<u>26-33</u>
Orientation 2 <i>Construire une offre de service orientée vers l'accès à l'activité des bénéficiaires du RSA</i>	<u>34-45</u>
Orientation 3 <i>Porter un projet commun pour un territoire métropolitain exemplaire</i>	<u>46-59</u>
Glossaire	<u>60-61</u>

“ Développer
des solutions d’activité
accessibles au plus grand nombre ”





“ La Métropole est une opportunité formidable pour donner un nouveau souffle à nos politiques publiques. Notre relation privilégiée avec les acteurs du développement économique doit être un atout dans notre capacité à dialoguer avec eux, à comprendre leurs besoins et à les mobiliser autour de nos enjeux, notamment celui de construire une Métropole inclusive, en capacité d’accompagner les personnes en insertion vers la mise en activité.

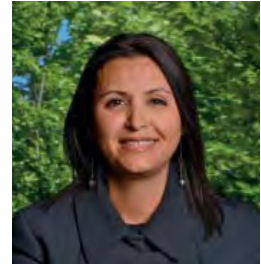
La chance de la Métropole c’est son bouquet de compétences, qui lui permet également, par le jeu de la transversalité, d’avoir les outils et les expertises pour assurer une prise en charge sociale des plus éloignés de l’emploi.

La chance de la Métropole c’est encore sa volonté d’assurer une couverture équitable de son territoire. C’est de pouvoir observer les réalités de chacun de ses territoires et de décliner, à partir d’orientations stratégiques métropolitaines, une action en proximité, tout en garantissant une juste répartition de ses moyens.

La Métropole est l’occasion inédite de créer le dialogue, une compréhension réciproque, une reconnaissance constructive des atouts et expertises des uns et des autres... À nous de construire ensemble les passerelles qui seront les leviers de notre action. ”

David KIMELFELD

1^{er} Vice-président Développement économique de la Métropole de Lyon



“ Les objectifs visés par la Métropole ont la simplicité de l’évidence.

Lisibilité, accessibilité et simplification de l’action publique : pour les bénéficiaires bien sûr, mais aussi pour les entrepreneurs, élus, professionnels de l’insertion.

Évaluation : pour rendre compte de la bonne utilisation des fonds publics, mais aussi pour mesurer la pertinence de l’action, se doter d’outil d’aide à la décision, être capable de se réformer ou au contraire d’essaimer. Nous faisons le choix de parler d’insertion et d’emploi. Il s’agira, quelle que soit la situation, de mesurer, valoriser l’ensemble des étapes qui permettent de gagner en autonomie.

Expérimentation et participation: pour être au plus près des besoins des territoires et des acteurs, pour la souplesse de l’action et la possibilité d’adapter l’action.

Cet ambitieux projet suppose la conviction de chacun et l’adhésion de tous, dans la durée. Votre mobilisation auprès des bénéficiaires depuis de nombreuses années et votre participation spectaculaire à nos côtés dans nos travaux de réflexion, sont autant de signes encourageants. Nous tenons d’ores et déjà à vous en remercier. ”

Fouziya BOUZERDA

Conseillère déléguée à l’insertion par l’activité économique de la Métropole de Lyon

Édito



“ Fruit d’une réforme institutionnelle inédite en France, la Métropole de Lyon est appelée à assumer, sur son territoire, l’ensemble des compétences auparavant exercées par la Communauté Urbaine de Lyon et par le Département du Rhône ainsi que des compétences supplémentaires qui lui viennent des communes.

Cette réforme a été voulue bien sûr pour asseoir la place de l’agglomération lyonnaise dans les métropoles qui attirent et s’inscrivent pleinement dans l’économie mondiale, mais aussi avec l’objectif majeur de rénover sur ce territoire les modalités d’intervention de l’action publique pour la rendre plus efficace, plus lisible et plus cohérente dans le quotidien de ceux qui y habitent et y vivent.

C’est ainsi que la réunion des compétences « développement économique » et « insertion », nous invite à associer étroitement acteurs économiques, acteurs de l’insertion et acteurs publics. L’ambition de la Métropole est de mettre en synergie les besoins et atouts des uns et des autres pour construire les opportunités d’une insertion durable des publics et contribuer au développement des entreprises du territoire.

Nous avons la chance d’un territoire dynamique aux réalités multiples, d’un réseau d’acteurs riche de sa diversité, de son esprit d’innovation. Le contexte métropolitain est ainsi source de multiples initiatives et favorise l’émergence de nombreuses activités.

Sa réalité c’est aussi, comme toutes les grandes métropoles, la concentration de populations fragiles et un risque accru d’exclusion et de fracture sociale.

Le défi est d’importance. Il s’agit d’inventer un territoire plus solidaire, en permettant à chacun de trouver une place dans une métropole qui met sa dynamique économique au service de tous.

Ensemble, **nous développerons des solutions d’activités accessibles au plus grand nombre.** ”

Gérard COLLOMB

Sénateur Maire de Lyon
et Président de la Métropole de Lyon

Introduction

Depuis le 1er janvier 2015, la Métropole de Lyon assume sur son territoire les compétences auparavant exercées par la Communauté Urbaine de Lyon et par le Département du Rhône, ainsi que des compétences complémentaires en provenance des communes.

Dans le champ de l'insertion, la Métropole a en charge l'organisation et la coordination du dispositif de « Revenu de Solidarité Active », faisant intervenir de nombreux acteurs de l'insertion, de l'emploi et de l'action sociale : instruire le droit, verser le RSA, orienter les bénéficiaires, mettre en place des parcours d'accompagnement des bénéficiaires, etc.

Dans le champ du développement économique, la Métropole de Lyon intervient sur plusieurs registres : implanter, accompagner, développer les entreprises, renforcer le tissu économique, académique et scientifique du territoire, encourager et soutenir l'innovation, renforcer l'attractivité du territoire, notamment à l'international, réserver des emprises foncières nécessaires à la réalisation de projets urbains, etc. A ce titre la Métropole a créé depuis longtemps des relations de confiance avec les entreprises du territoire, ce qui facilitera la mobilisation du tissu économique en faveur de l'insertion.

Objet d'un vaste projet de simplification de l'action publique, la réforme territoriale encourage le croisement de politiques publiques. Ainsi, l'hybridation des compétences insertion et développement économique est au cœur du projet métropolitain et offre de nombreuses opportunités :

- interroger les modalités de mise en œuvre de ces deux politiques publiques, identifier et favoriser les actions pouvant générer des effets leviers réciproques ;
- construire l'articulation, à l'échelle du territoire, des outils et des acteurs parties prenantes permettant la déclinaison de ces politiques ;
- adopter durablement une approche intégrée de l'insertion, de l'emploi et du développement économique, au service du territoire et de ses habitants.

En tant que chef de file de l'insertion et engagée dans une politique de développement économique sur son territoire, la Métropole de Lyon porte ces ambitions qui ont appelé à définir un Programme Métropolitain d'Insertion pour l'emploi 2016-2020 (PMI'e).

En choisissant d'adjoindre l'emploi à son programme, la Métropole affirme sa volonté de faire de l'emploi un outil structurant de son territoire et de considérer l'accès à l'emploi comme un levier d'inclusion sociale. Si l'État reste le chef de file de cette compétence et pilote l'ensemble des dispositifs concernés, la Métropole souhaite en être le partenaire en encourageant et contribuant aux dynamiques mises en place en faveur de l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA.



Afin d'identifier et d'élaborer les orientations du Programme Métropolitain d'Insertion pour l'emploi 2016-2020, la Métropole a souhaité prendre appui sur l'expertise des acteurs du territoire.

Ainsi, une démarche de concertation réunissant les acteurs institutionnels et associatifs de l'insertion, des représentants du monde économique ainsi que des représentants des usagers a été menée d'avril à juillet 2015 (voir les modalités de la démarche de concertation, document annexe). Elle a permis d'établir d'une part un diagnostic partagé de la situation du territoire en matière d'insertion, de ses forces comme de ses marges de progression. D'autre part, de nombreuses orientations et propositions d'action ont été mises au jour concernant les liens insertion et développement économique, les parcours d'insertion, la gouvernance, la participation des usagers, etc.

Le PMI'e 2016-2020 repose à la fois sur ce travail multipartenarial d'une grande richesse et le nécessaire établissement de priorités pour la Métropole. Ainsi, ce programme s'inscrit pleinement dans les **valeurs fondatrices de la Métropole**, énoncées dans le **Pacte de cohérence métropolitain**, qui ont présidé à sa création : l'égalité de l'accès aux droits et de traitement dans la mise en œuvre de ces derniers, l'équité territoriale, la solidarité territoriale, la responsabilité dans l'usage des deniers publics, l'innovation porteuse de nouvelles voies de développement, la bienveillance en direction des personnes les plus vulnérables, et la confiance dans sa capacité à concerter, rassembler et fédérer tous les acteurs du territoire pour bâtir un projet commun. Projet qui se doit de respecter les identités et prérogatives des acteurs et favoriser le bien-être des citoyens.





L'insertion et l'emploi à l'échelle métropolitaine

Le contexte métropolitain

L'EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ

LES DEMANDEURS D'EMPLOI

Le RSA et ses bénéficiaires

DÉFINITIONS

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU RSA

RÉPARTITION DES ALLOCATAIRES DU RSA DANS LA MÉTROPOLE DE LYON

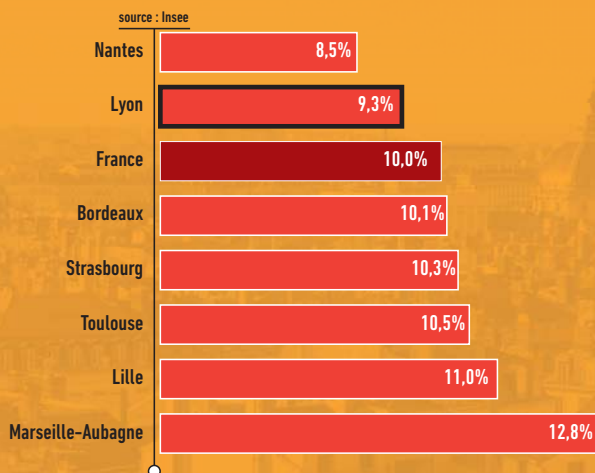
LES PROFILS DES ALLOCATAIRES DU RSA

L'OFFRE DE SERVICES SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

L'OFFRE DE SERVICES : LES SIAE

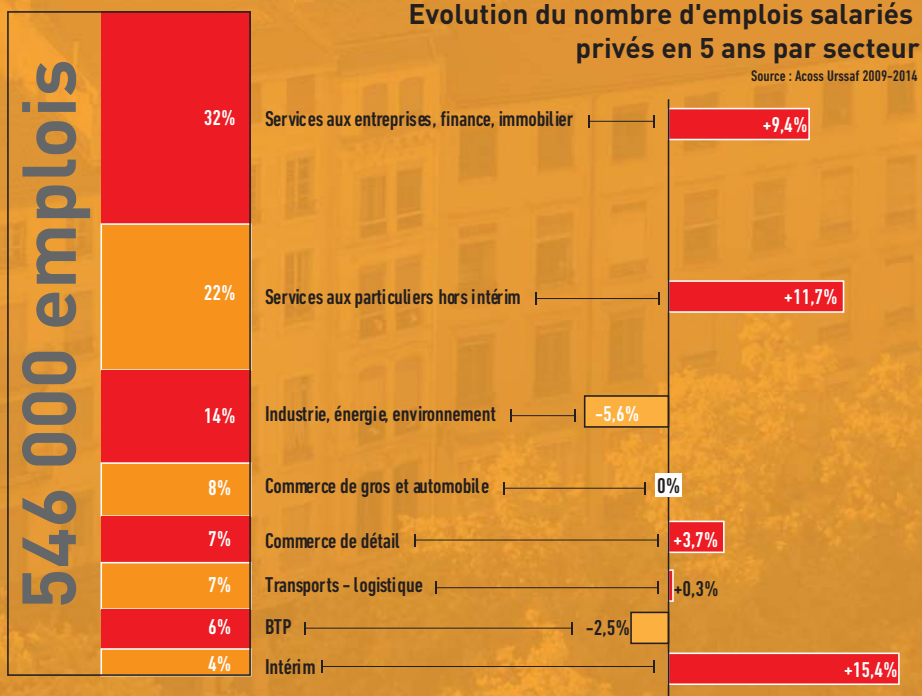
Regards d'acteurs

Taux de chômage par zone d'emploi 1er trimestre 2015



Répartition des emplois salariés par secteur d'activité fin 2014

Source Acoess Urssaf 2010-2014



Le contexte métropolitain

La Métropole de Lyon compte près de 1 325 000 habitants en 2012. De 2007 à 2012, elle affiche un dynamisme démographique de +1% par an, soit près de plus de 12 200 habitants supplémentaires en moyenne annuelle venus s'installer sur le territoire.

Une Métropole attractive pour les entreprises et pour les actifs.

Fin 2012, le bassin d'emploi compte de plus de 640 000 emplois salariés (publics et privés). (Source : INSEE-clap). La Métropole de Lyon est celle qui concentre le plus d'emplois parmi les grandes métropoles françaises de taille comparable.

Entre fin 2009 et fin 2014, l'emploi salarié privé a progressé de 5,1 %, (+26 650 emplois) dans un contexte national de stabilité (-0,6 %). Elle se positionne parmi les métropoles les plus créatrices d'emplois. Le ratio

emplois sur actifs ayant un emploi (ou indicateur de concentration d'emploi) atteint 122 soit 122 emplois localisés sur le territoire pour 100 actifs occupés qui y résident.

L'indice de concentration d'emploi permet de mesurer l'attraction par l'emploi qu'un territoire exerce sur les autres.

Cependant, malgré cette dynamique de créations d'emploi, le chômage continue de progresser avec un taux de chômage, à fin 2014, de

9,3 % dans la zone d'emploi de Lyon et une évolution de 1.2 points en 4 ans. Taux qui reste cependant inférieur au taux français et à la plupart des autres métropoles.

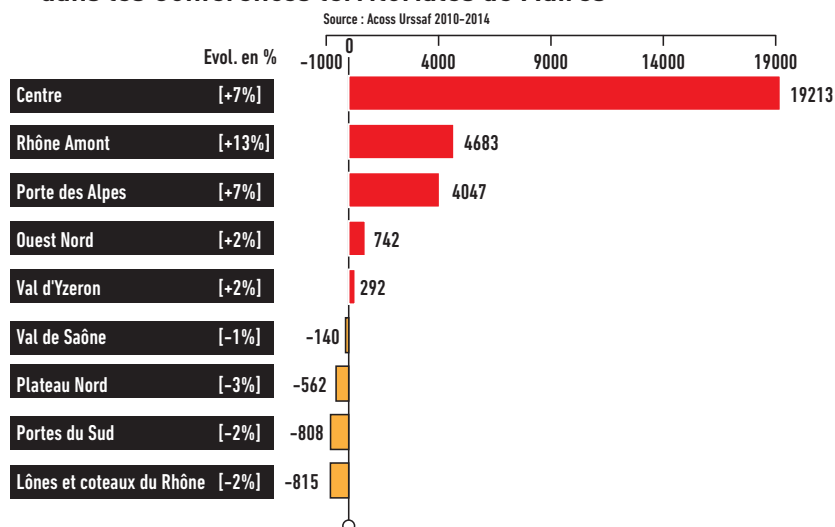
► L'EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ

Le bassin d'emploi de la Métropole concentre 546 000 emplois salariés privés fin 2014 et offre une grande diversité de secteurs d'activité. Le secteur des services aux particuliers est le secteur d'activité dominant avec un tiers des emplois.

Sur les cinq dernières années, les créations d'emploi ont été portées pour l'essentiel par les services aux entreprises et aux particuliers. A contrario, le BTP et l'industrie ont perdu dans le même temps beaucoup d'emplois (-2,5 %) mais de manière moins forte qu'au niveau national -6,6 %).

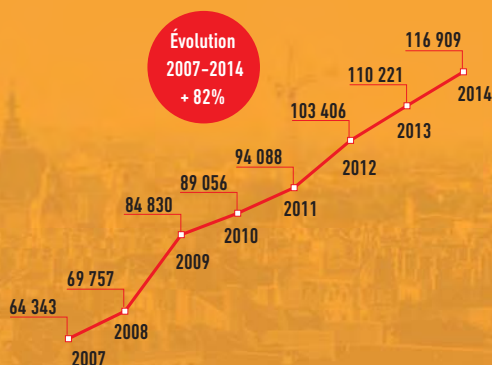
A titre de comparaison à l'échelle des conférences territoriales des Maires, le territoire Centre a été le plus dynamique en nombre d'emplois créés au cours des 5 dernières années avec 19 200 emplois supplémentaires (+7 %). Pour autant, le taux d'évolution le plus élevé en % s'observe sur la conférence Rhône Amont.

Evolution de l'emploi salarié privé dans les Conférences territoriales de Maires



Evolution 2007-2014 du nombre de demandeurs d'emploi dans la Métropole de Lyon de cat. A, B, C

Source : Pôle emploi

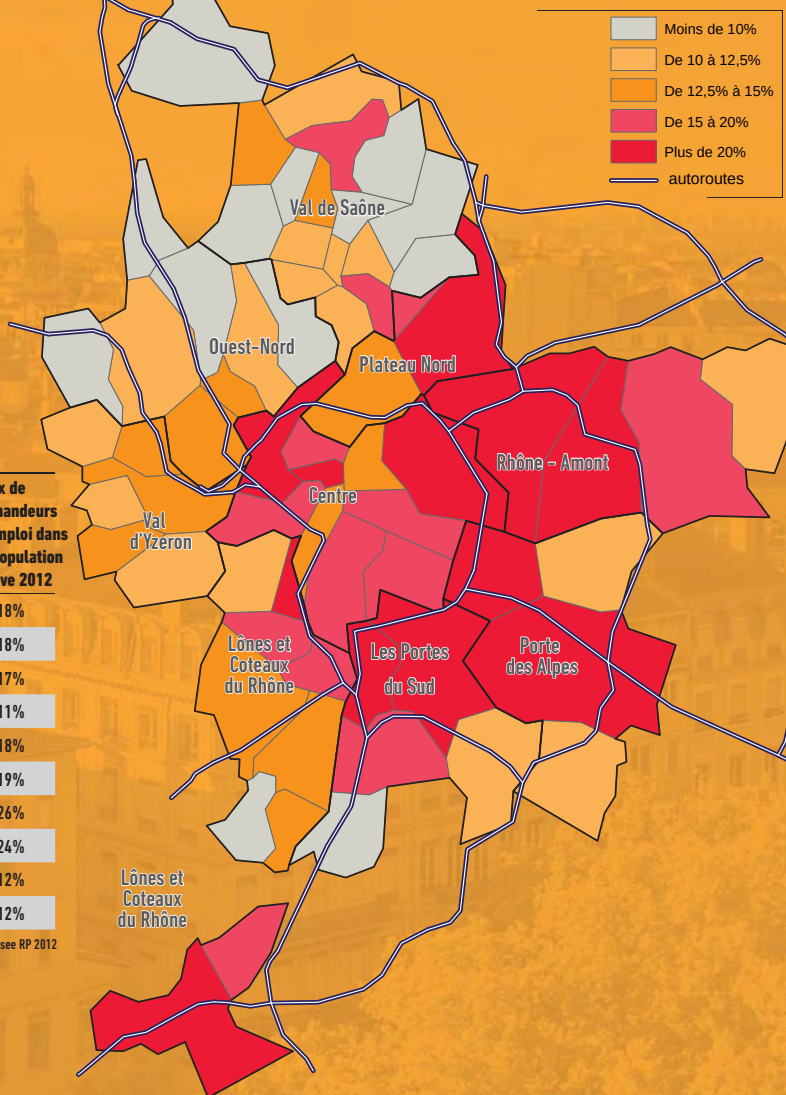


	Demandeurs d'emploi de cat. A, B, C fin 2014	Evolution 2009/2014 en %	Evolution 2009/2014 en nombre	Evolution 2013/2014 en %	Taux de demandeurs d'emploi dans la population active 2012
Grand Lyon	116 909	38%	32 079	6%	18%
Centre	59 635	45%	14 822	5%	18%
Lônes et coteaux du Rhône	10 331	45%	3 209	7%	17%
Ouest Nord	2 658	33%	827	9%	11%
Plateau Nord	6 260	41%	1 559	5%	18%
Porte des Alpes	9 021	42%	2 626	7%	19%
Portes du Sud	11 369	46%	3 344	6%	26%
Rhône Amont	11 307	39%	3 585	7%	24%
Val de Saône	2 944	61%	822	4%	12%
Val d'Yzeron	3 384	38%	1 285	8%	12%

Source : Pôle Emploi - Insee RP 2012

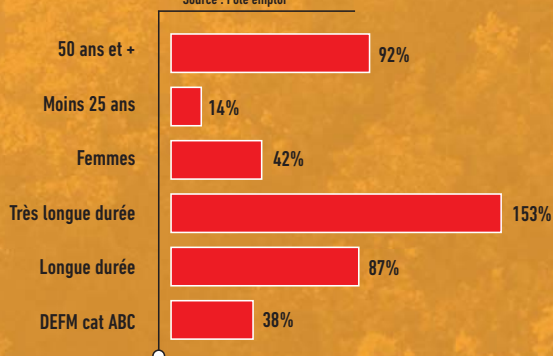
Taux de demandeurs d'emploi en 2014 sur la population active 2012

Sources : Pôle Emploi - INSEE RP - AV - Octobre 2015



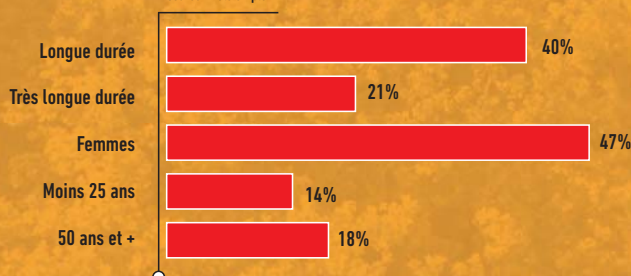
Evolution 2009-2014 du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi par type de population Caractéristiques DEFM Cat ABC

Source : Pôle emploi



Profils des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi fin 2014

Source : Pôle emploi



Le contexte métropolitain**► LES DEMANDEURS D'EMPLOI**

Depuis 2007 et le début de la crise, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de plus de 80 % dans la Métropole de Lyon. Tous les bassins de vie ont connu de fortes hausses et plus particulièrement Val d'Yzeron et Portes du Sud qui ont enregistré un doublement de leurs effectifs de chômeurs inscrits à Pôle emploi entre 2007 et 2014. Val d'Yzeron reste néanmoins avec Ouest Nord et Val de Saône un des territoires les plus préservés face au chômage avec des ratios de demandeurs d'emploi rapportés à la population active parmi les plus faibles (de l'ordre de 12 %).

À l'inverse, le Centre et Plateau Nord ont été les territoires les moins touchés avec des hausses respectives de +70 % et +80 % en 7 ans. Le taux de demandeurs d'emploi estimé y atteint 18 % (taux équivalent à celui calculé pour la Métropole). Le Centre, bassin de vie le plus peuplé est celui où se concentre la moitié des demandeurs d'emploi du Grand Lyon soit près de 60 000 fin 2014.

Malgré la croissance des emplois au cours des cinq dernières années, le nombre de demandeurs d'emploi n'a cessé d'augmenter dans la Métropole (+32 000 en 5 ans).

Près de 117 000 demandeurs d'emploi (catégories A, B, C) résident dans la Métropole de Lyon fin 2014. Le territoire compte 82 % de demandeurs d'emploi de plus fin 2014 par rapport à fin 2007 soit plus de 52 000 chômeurs supplémentaires en 7 ans. On relève un taux de demandeurs d'emploi supérieur à 20 % dans la majorité des communes de l'arc est-sud de la Métropole.

Pourquoi ce double phénomène de création d'emplois et d'augmentation du nombre de demandeurs d'emplois dans la Métropole de Lyon ?**Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce phénomène :**

- L'effet de l'augmentation de la population active : La Métropole est attractive et attire de nouveaux habitants chaque année et par conséquent des actifs et des demandeurs d'emploi supplémentaires.
- L'effet des migrations pendulaires nombreuses en direction de la Métropole : 184 000 actifs résidant en dehors du Grand Lyon viennent travailler chaque jour dans la Métropole et 69 % d'entre eux résident dans l'aire urbaine de Lyon (hors Métropole).

Ce sont ainsi 27 % des emplois localisés dans la Métropole qui sont occupés par des actifs résidant hors de celle-ci.

Enfin, des entreprises qui transfèrent leurs activités et leurs salariés ne proposent pas d'emploi aux demandeurs d'emploi du territoire mais elles contribuent à faire croître le nombre global d'emplois du territoire.

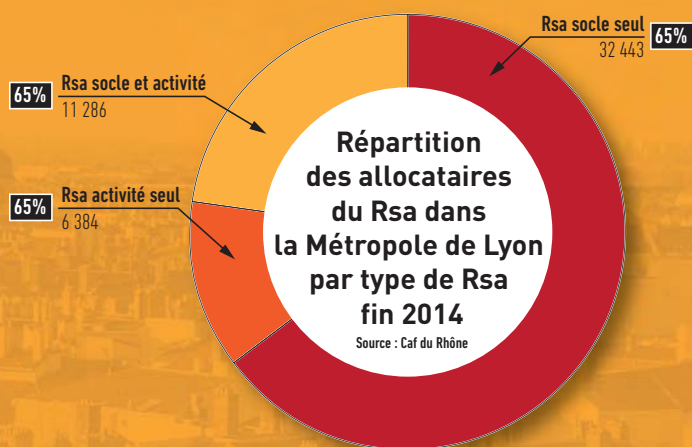
Les catégories de demandeurs d'emploi qui enregistrent les hausses les plus préoccupantes sont les seniors (50 ans et plus) et les chômeurs de très longue durée (en recherche d'emploi depuis plus de deux ans). Fin 2014, plus d'un chômeur sur cinq est chômeur de très longue durée et près d'un sur cinq a 50 ans et plus. Les seniors en recherche d'emploi sont fréquemment confrontés au chômage de longue durée voire de très longue durée.

Actuellement, 16 000 à 17 000 jeunes de moins de 26 ans sont en demande d'insertion auprès du réseau des missions locales chaque année.

La majorité des jeunes accompagnés par les missions locales ne sont pas inscrits ou pour le moins pas de manière continue auprès de Pôle emploi. Plus d'un quart d'entre eux ont un niveau V bis ou VI*. Près d'un tiers des jeunes accompagnés chaque année habite dans un quartier prioritaire de la Métropole.

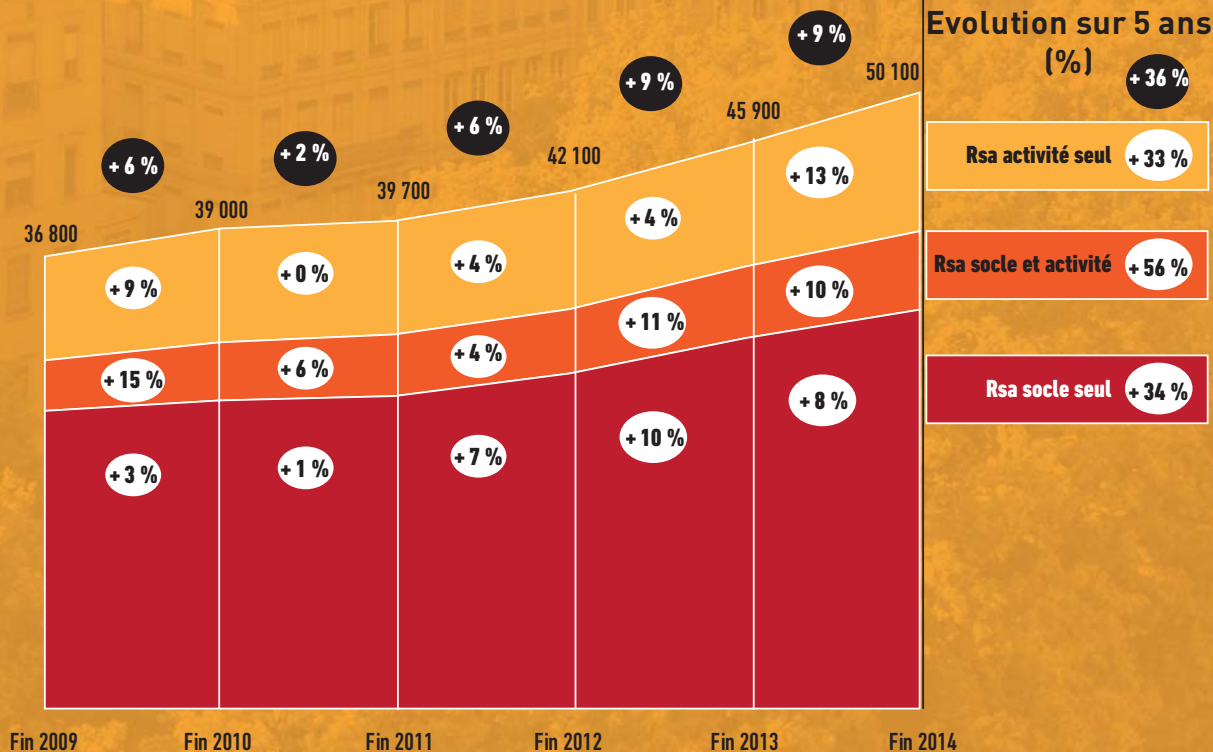
Environ 7 000 jeunes bénéficient chaque année d'un accompagnement individuel renforcé dans le cadre d'un CIVIS (contrat d'insertion dans la vie sociale).

*Sorties en cours de 1er cycle de l'enseignement secondaire (6ème à 3ème) ou abandons en cours de CAP ou BEP avant l'année terminale.



Evolution du nombre de foyers allocataires du RSA depuis 2009 par type de RSA

Source : Caf du Rhône



Le RSA et ses bénéficiaires

► DÉFINITIONS

Le RSA est une prestation qui s'applique depuis le 1^{er} juin 2009. Il s'inscrit dans une politique d'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté. Il garantit un supplément de revenu aux personnes sans ressources ou à faibles revenus d'activité.

Il concerne :

- Les personnes âgées de plus de 25 ans où ayant à charge un ou plusieurs enfants. Les étudiants ou stagiaires de la formation professionnelle, les personnes en congé parental, sabbatique, ou en disponibilité en sont exclus (sauf exceptions)
- Les foyers disposant de ressources d'un montant inférieur d'un Revenu Garanti qui varie en fonction de la situation familiale

La part financée par la Métropole est appelée RSA socle et remplace le RMI (Revenu Minimum d'Insertion) et l'API (Allocation Parent Isolé).

Le RSA socle complète les revenus du foyer pour qu'ils atteignent le montant forfaitaire garanti par décret.

La part financée par l'État, le RSA activité, est le complément des revenus professionnels. C'est cette composante qui est véritablement nouvelle avec la mise en place du RSA.

Certains bénéficiaires peuvent bénéficier des deux types de RSA, socle et activité; on parle alors de bénéficiaires du «RSA socle et activité». Ces allocataires ont de faibles revenus d'activité et l'ensemble de leurs ressources est inférieur au montant forfaitaire.

Seul le RSA socle est considéré comme un minimum social.

Allocataire du RSA

L'allocataire est celui qui perçoit expressément une allocation, qui est donc payé au titre du RSA. Le RSA est calculé au regard de la composition familiale du ménage et de l'ensemble des ressources du ménage.

Bénéficiaire du RSA

Cette notion concerne l'ensemble des personnes qui sont dans le dispositif, payées ou pas. En effet, l'allocation, calculée trimestriellement, peut être suspendue pour de nombreux motifs: la personne n'a pas retourné dans les temps sa déclaration de ressources, il manque une pièce justificative, ses ressources sont supérieures au montant forfaitaire...

La population couverte par le RSA

comprend la totalité des membres du ménage : les allocataires (responsables du dossier) et leur conjoint, enfant(s), et autre(s) personne(s) à charge éventuels.

► ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU RSA

Malgré un contexte dynamique, le territoire métropolitain compte plus de 50 000 foyers allocataires du RSA fin 2014 ce qui représente plus de 108 000 personnes couvertes par le dispositif.

Le nombre de foyers allocataires du RSA est en hausse ininterrompue depuis 2009 : +9 % en 2014 comme en 2013 et l'augmentation la plus forte s'observe pour le RSA activité seul avec +13 % sur l'année 2014 soit 1 300 foyers supplémentaires..

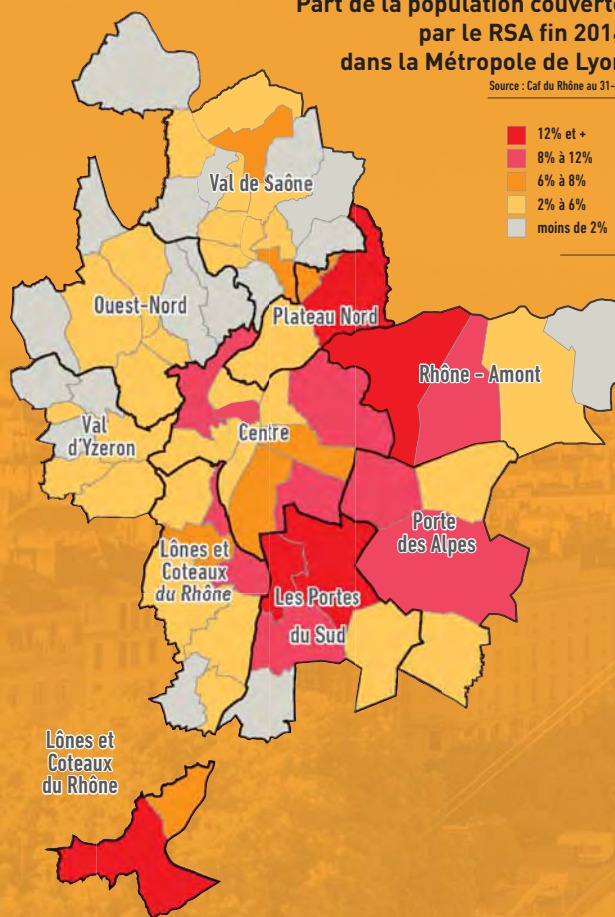
Évolution du nombre d'allocataires du RSA en 5 ans

Source : Acoess-Urssaf 31-12-2009-2014

	Allocataires RSA	Evolution 2010-2014
Lille Métropole	68 799	+26%
Marseille Provence Métropole	67 911	+18%
Métropole de Lyon	50 113	+37%
Toulouse Métropole	34 254	+39%
Bordeaux Métropole	31 397	+31%
Strasbourg Eurométropole	26 066	+37%
Nantes Métropole	23 964	+38%
France	2 428 360	+43%

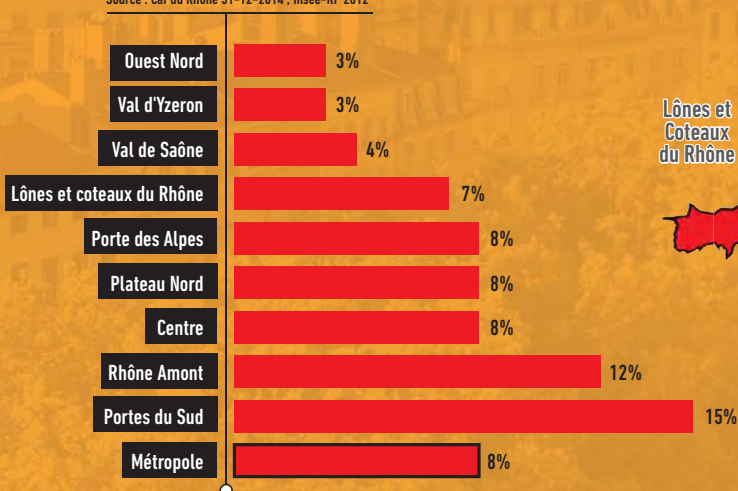
Part de la population couverte par le RSA fin 2014 dans la Métropole de Lyon

Source : Caf du Rhône au 31-12



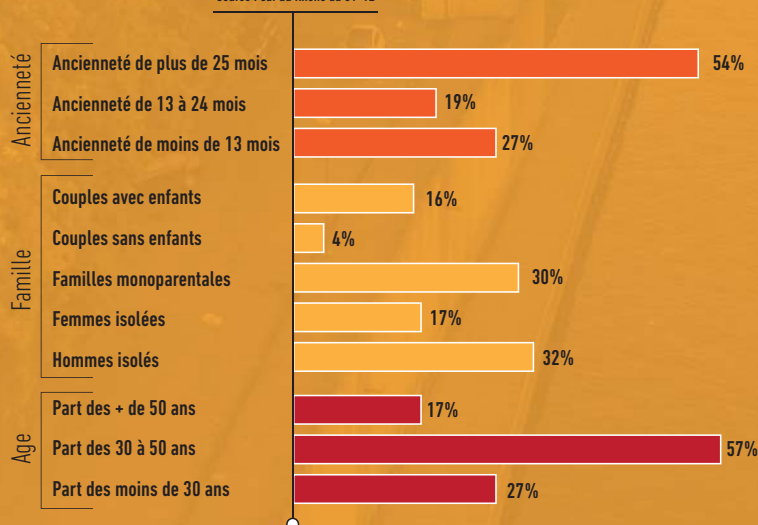
Part de la population couverte par le RSA fin 2014 (estimation)

Source : Caf du Rhône 31-12-2014 ; Insee-RP 2012



Profil des foyers allocataires Rsa fin 2014 dans la Métropole de Lyon

Source : Caf du Rhône au 31-12



Le RSA et ses bénéficiaires**► RÉPARTITION DES ALLOCATAIRES
DU RSA DANS LA MÉTROPOLE DE LYON**

Les habitants de la moitié Est de l'agglomération sont plus confrontés que le reste de la métropole aux difficultés socio-économiques et à la précarité. Ainsi, la part de la population couverte par le RSA dépasse 15 % dans certaines communes de l'arc est-sud de la Métropole.

Les communes de la moitié Ouest sont sensiblement plus épargnées et présentent un taux de couverture inférieur à 6 %, voire à 2 % pour une grosse moitié d'entre elles.

On constate par ailleurs une sur représentation des allocataires du RSA dans la population des bassins de vie de Rhône Amont et Portes du Sud, respectivement 12 et 15 % de la population de ces territoires sont couverts par le RSA contre 8 % en moyenne dans la métropole. Un ménage bénéficiaire sur 4 de la Métropole habite ces bassins de vie.

Fin 2014, plus d'un allocataire sur deux dans la Métropole est dans le dispositif RSA depuis plus de deux ans. La part la plus élevée est celle de Rhône Amont avec une évolution de 57 % des foyers allocataires RSA contre 41 % dans le Val de Saône.

**Evolution du Rsa
dans les conférences territoriales des maires**

Source : Caf du Rhône 31-12

Conférence territoriale des maires	Evolution 2009/2014 foyers alloc. RSA en %	Evolution 2009/2014 foyers alloc. RSA en nombre
Val d'Yzeron	60%	325
Ouest Nord	50%	239
Portes du Sud	46%	1 884
Porte des Alpes	45%	1 100
Lônes et coteaux du Rhône	40%	1 109
Plateau Nord	38%	710
Centre	32%	6 453
Val de Saône	28%	166
Rhône Amont	27%	1 067
Métropole de Lyon	35%	13 053

► LES PROFILS DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

Les personnes isolées et notamment les hommes représentent la grosse majorité des allocataires : un allocataire sur deux est une personne isolée, un sur trois est un homme.

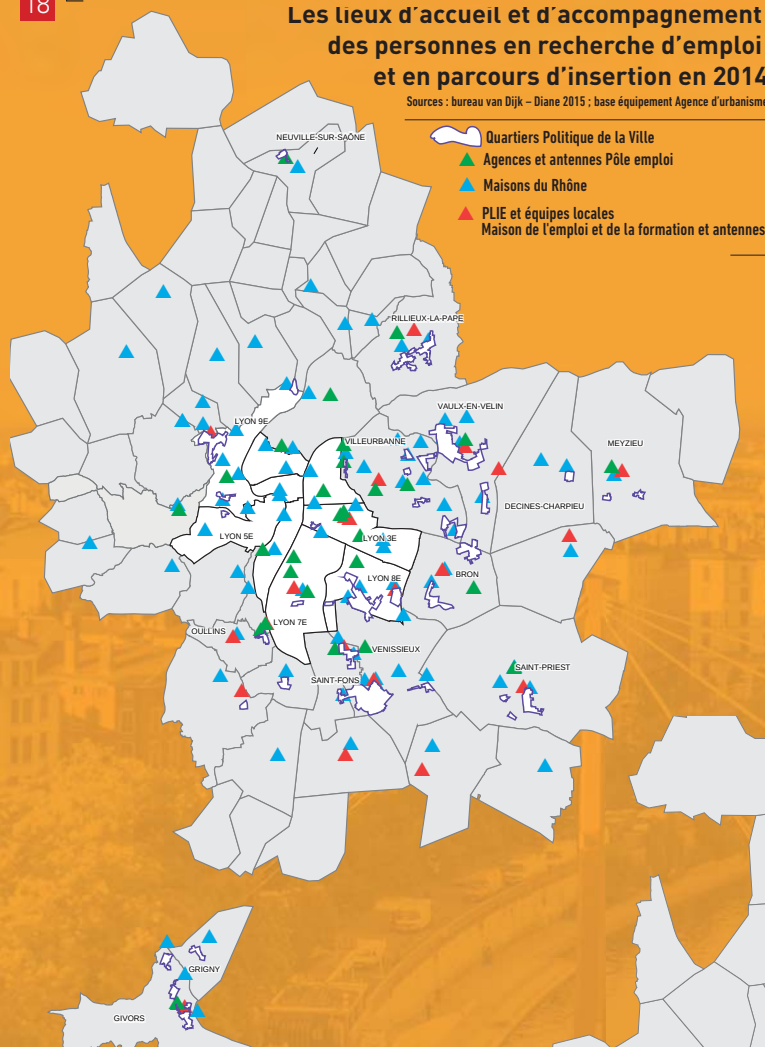
Les enfants sont largement concernés par les situations de précarité vécues par leur familles : conséquence par exemple de parents en situation de pauvreté au travail (temps partiels subis, cumul de petit contrats en CDD...) ou au chômage de longue durée dont l'employabilité décline. 46 % des foyers allocataires comportent des enfants.

Les familles monoparentales représentent 30 % des foyers allocataires.

Les lieux d'accueil et d'accompagnement des personnes en recherche d'emploi et en parcours d'insertion en 2014

Sources : bureau van Dijk - Diane 2015 ; base équipement Agence d'urbanisme

-  Quartiers Politiques de la Ville
-  Agences et antennes Pôle emploi
-  Maisons du Rhône
-  PLIE et équipes locales
-  Maison de l'emploi et de la formation et antennes



Les structures d'insertion par l'activité économique de la Métropole de Lyon en 2014

Sources : bureau van Dijk - Diane 2015 ; base équipement Agence d'urbanisme

-  Quartiers Politiques de la Ville
-  Ateliers et chantiers d'insertion
-  Associations intermédiaires
-  Régies de quartier
-  Entreprises d'insertion
-  Entreprises de travail temporaire d'insertion

Le RSA et ses bénéficiaires

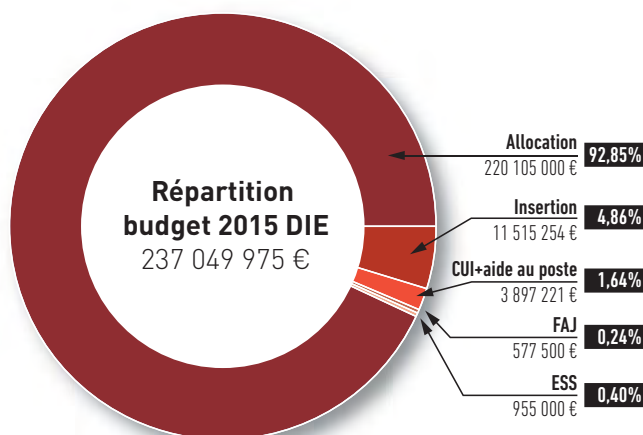
► L'INVESTISSEMENT MÉTROPOLITAIN EN MATIÈRE D'INSERTION POUR 2015

Pour 2015, le budget consacré à l'insertion par la Métropole s'élève à près de 240 millions d'euros.

Sur ce budget près de 20M€ sont consacrés à l'offre d'insertion en elle-même.

Le taux de compensation de l'État sur le volet allocation est, pour cette année, de 53 %.

Le taux de compensation diminue chaque année, la compensation étant figée et ne tenant pas compte des évolutions réglementaires (revalorisations) et contextuelles du dispositif.



► L'OFFRE DE SERVICES SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

L'offre de services à destination des personnes en recherche d'emploi et en parcours d'insertion est plutôt bien répartie sur le territoire avec 170 lieux d'accueil, entre Maisons du Rhône, antennes Pôle emploi et antennes Maison de l'emploi et de la formation.

Les quartiers Politique de la Ville et leurs franges sont bien dotés en structures d'accueil et d'accompagnement.

► L'OFFRE DE SERVICES : LES SIAE

Les structures d'Insertion par l'Activité Économique s'adressent aux **publics dits prioritaires** et visent à aider ces personnes à accéder au marché du travail classique, en leur offrant la possibilité de conclure un contrat de travail qui prévoit, en parallèle, des mesures d'accompagnement spécifiques.

Ces structures sont de quatre types : les entreprises d'insertion ; les entreprises de travail temporaire d'insertion ; les associations intermédiaires et les ateliers et chantiers d'insertion.

L'IAE s'adresse prioritairement aux personnes particulièrement éloignées de l'emploi.

Les **publics prioritaires** regroupent :

- Les chômeurs de longue durée,
- Les personnes bénéficiaires des minimas sociaux (RSA...),
- Les jeunes de moins de 26 ans en grande difficulté,
- Les travailleurs reconnus handicapés.

Sur le territoire de la Métropole, ce sont plus de 1600 ETP (équivalents temps plein) qui sont portés par ces structures, avec près de 500 équivalents temps plein proposés par les Ateliers et chantiers d'insertion, plus de 400 par les associations intermédiaires, près de 500 par les entreprises d'insertion et plus de 200 par les entreprises de travail temporaire d'insertion.

La démarche de concertation multi-partenariale a permis de recueillir et partager des constats généraux sur le contexte dans lequel s'inscrit le PMI'e ainsi que les attentes des uns et des autres quant aux opportunités offertes par la création de la Métropole. Ceux-ci donnent à voir la réalité, telle qu'elle est perçue par les acteurs (professionnels, associatifs) de l'insertion, de l'emploi et les usagers, et offrent une analyse sensible et complémentaire au bilan présenté ci-dessus.

L'insertion, une thématique complexe et peu lisible

L'insertion, en ce qu'elle couvre l'ensemble des rapports de l'individu avec son environnement, embrasse de nombreuses réalités.

En terme de politiques publiques, on vise en général des actions conduites en direction de personnes d'âge adulte et en situation de précarité financière, voire sociale. Lesdites actions ont pour objectif de développer l'autonomie de la personne en s'adaptant à sa réalité, à ses compétences et à ses besoins. Elles se déclinent sur les thématiques sociale et/ou professionnelle ou encore socio-professionnelle et font par essence appel à d'autres politiques publiques, qu'elles relèvent du champ de l'action médico-sociale, de l'emploi ou encore de la formation.

Fruit d'une réglementation abondante, visant à répondre à l'accroissement des difficultés et phénomènes de pauvreté au cours des trente dernières années, les multiples outils et dispositifs qui en découlent en deviennent peu lisibles, voire peu visibles et peuvent parfois conduire les acteurs à des logiques concurrentielles.

Quant au nombre important d'acteurs intervenant dans le champ de l'insertion professionnelle et sociale, même s'il s'explique par le nombre d'expertises requises pour faire face à toutes les situations, il contribue à rendre flou le paysage de l'insertion pour les usagers.

A cette diversité des publics, des acteurs et des dispositifs, s'ajoute le manque de passerelles entre professionnels qu'eux-mêmes constatent et déplorent. Le besoin de mise en synergie, de cohérence et d'articulation des actions servant

une stratégie commune est clairement exprimé par les acteurs de l'insertion, mais aussi par les acteurs du développement économique, de l'emploi, de la formation et de l'orientation, conscients des enjeux à adopter une vision transversale de ces sujets.

Enfin, le RSA en lui-même, de part les objectifs qu'il porte et principes fondamentaux qu'il réaffirme, est un dispositif lourd et souvent trop rigide au regard de la diversité des situations individuelles auxquelles il s'adresse. On ne compte plus les nombreux rapports faisant état de sa complexité et visant sa simplification.

2016 devrait connaître de nouvelles évolutions, avec la création de la prime d'activité au 1er janvier et l'édition, au début de l'été, d'une nouvelle étude conduite par le député Sirugue et portant sur la simplification des différents revenus de substitution. Si la Métropole n'a pas vocation à réformer ce dispositif légal, pour autant essentiel dans le quotidien de nombreux de ses habitants, elle doit s'attacher, avec ses partenaires locaux, à donner plus de lisibilité à l'action publique sur son territoire.

Un contexte morose

L'appréciation de la situation locale ne serait que partielle si elle n'était pas examinée aussi à l'aune d'un contexte plus général.

Le contexte économique est naturellement présent dans tous les esprits et source de nombreux sujets d'inquiétude tels que la montée du chômage, accroissant davantage la concurrence entre les demandeurs d'emploi au détriment de ceux qui sont déjà le plus durement touchés (non-diplômés, jeunes, seniors, ouvriers), le risque de glissement massif vers le chômage de longue durée, voire la sortie du marché de l'emploi, une précarisation des emplois (temps partiels, travail temporaire, etc.), une croissance sans emploi, etc...

La contraction des finances publiques appelle plus que jamais à l'utilisation optimale des ressources. Les restrictions budgétaires et arbitrages financiers auxquels elle conduit se traduisent souvent pour les acteurs de terrain par davantage d'incertitudes concernant la pérennité de leurs actions voire des structures, la multiplication des demandes de rapports d'activité et d'indicateurs de suivis leur laissant moins de temps pour se consacrer à leur cœur de métier : accompagner les publics, mettre en place des actions innovantes, s'inscrire dans le partenariat avec les entreprises, etc...

Ce contexte pèse lourdement sur l'efficacité des actions conduites en direction des bénéficiaires, mais aussi sur les professionnels qui doivent faire face à une demande croissante et des situations de plus en plus complexes, avec des moyens constants, voire en baisse.

La Métropole de Lyon, une collectivité offrant des opportunités inédites et un territoire ne manquant pas d'atouts

Malgré les difficultés évoquées, la Métropole de Lyon et son bouquet de compétences, permettant une approche renouvelée et transversale de l'insertion et du développement économique, offrent des opportunités inédites de rénover l'action publique sur ces deux champs.

Les attentes sont fortes car les acteurs de l'insertion et de l'emploi reconnaissent au territoire un certain nombre d'atouts.

Tout d'abord, le dynamisme économique, salué par des classements nationaux et internationaux, est perçu et reconnu au niveau local. Il est dû à l'économie productive et exportatrice, synonyme de potentiel de développement et d'attractivité, mais aussi à l'économie de proximité, qui recouvre une grande diversité d'emplois, plus ou moins qualifiés, non délocalisables et relativement peu exposés aux aléas conjoncturels.

En outre, l'agglomération lyonnaise ne présente pas la vulnérabilité d'un territoire dont l'économie est concentrée sur un seul secteur. Au contraire, la métropole regroupe des filières et secteurs variés : certains sont historiques et ont su se renouveler (ex. : sciences de la vie, mécanique, chimie), d'autres sont plus récents et montent en puissance (ex. industries créatives, numérique, tourisme).

Ce potentiel de développement est également conforté par un maillage du territoire important, avec de grandes infrastructures de transports, mais aussi pensé pour répondre aux besoins de mobilité du plus grand nombre, et notamment les habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville qui peuvent rejoindre facilement le centre-ville comme les différents

pôles économiques du territoire. La densité du réseau de transports en commun et la large palette de choix modaux (bus, tramway, métro, TER, vélo, voiture, etc.) contribuent à améliorer la mobilité des habitants, même s'il existe encore des difficultés pour les publics les plus précaires.

Enfin, on peut citer la géographie prioritaire qui a permis d'améliorer nettement la situation des quartiers où se concentrent les difficultés. En suivant les orientations du Contrat de ville 2015-2020, la politique de la ville et les politiques locales poursuivent leurs efforts pour les 37 quartiers prioritaires rassemblant 12 % de la population du territoire, afin que le dynamisme économique de la Métropole et les créations d'emploi profitent à ceux qui en ont le plus besoin.

Les conditions de la réussite

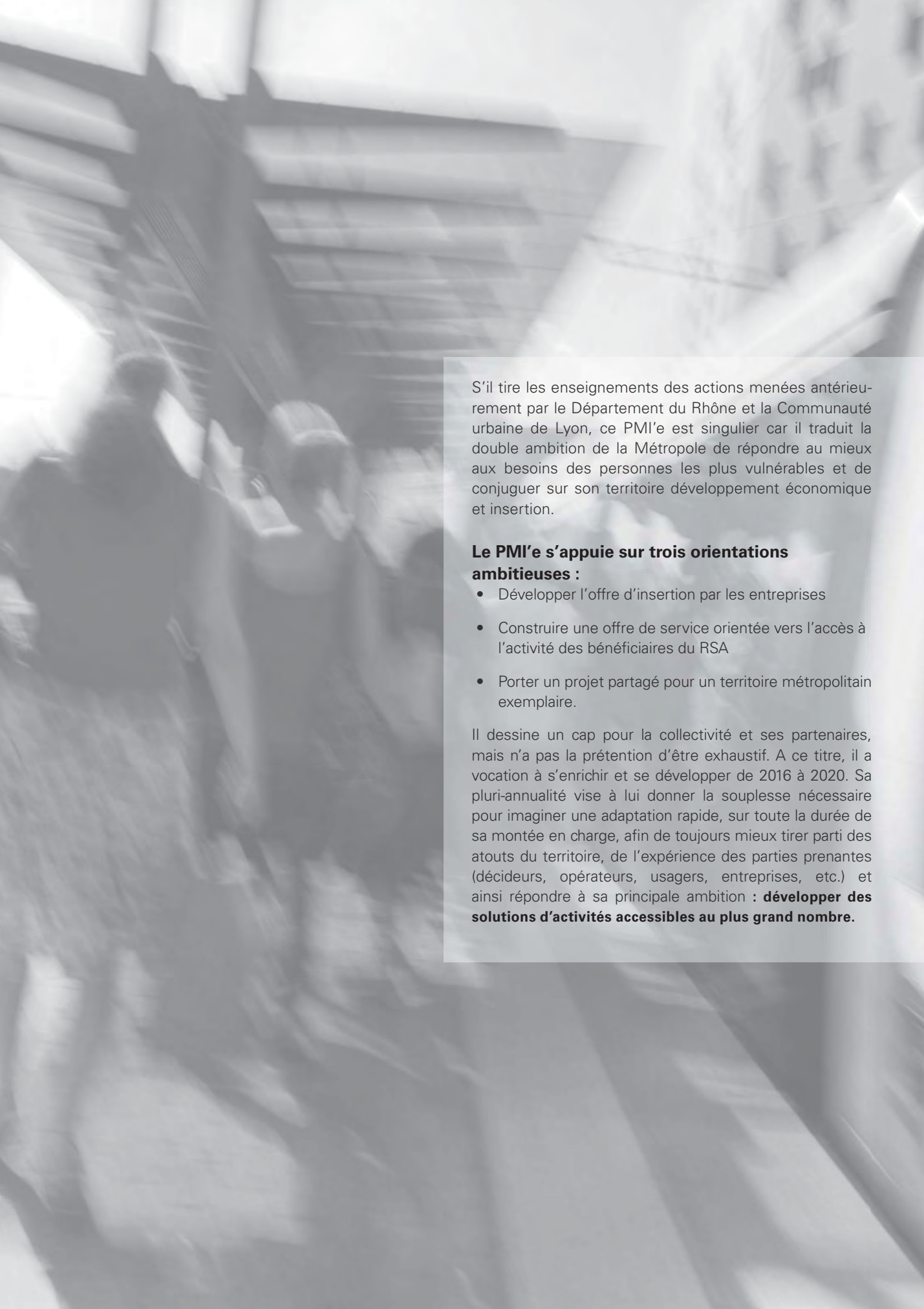
Les différents sujets évoqués ci-dessus ont été formulés comme des besoins, des grands principes, des conditions préalables et indispensables à la mise en œuvre d'actions en faveur de l'insertion et du développement économique par les participants à la démarche de concertation. Leur répétition dans les ateliers, les commissions locales d'insertion, les contributions ou encore lors des échanges en séances plénières en ont fait des éléments déterminants pour l'élaboration et la déclinaison du PMI'e.

Un état des lieux partagé, évalué et analysé apparaît comme un prérequis incontournable : le propos est véritablement de comprendre, de tirer les enseignements, de conforter voire essaimer l'existant lorsque celui-ci a fait la preuve de son efficacité, d'élaborer des pistes d'amélioration lorsque le bilan est plus négatif, en bref, de s'inscrire dans une dynamique d'amélioration.

La complexité de la problématique insertion, du contexte économique et social et du paysage d'acteurs impliqués exige **une volonté politique forte et affirmée** indiquant clairement le cap et les orientations prioritaires que la Métropole souhaite retenir, en lien avec ses partenaires, pour conduire une action commune.

Pour atteindre cet objectif, la Métropole, collectivité de plein exercice, doit veiller à conjuguer le respect du principe d'**équité territoriale** avec la nécessité de proposer **des réponses de proximité agiles**. L'équité ne signifie pas uniformité. Pour agir avec plus de simplicité et d'efficacité, la Métropole et ses nombreux partenaires doivent savoir, et pouvoir, adapter les actions à la situation des publics et des territoires, innover, expérimenter de nouvelles actions.

Enfin, la Métropole se doit d'être **exemplaire** dans la conduite de ses propres politiques publiques et de ses modalités d'intervention. Celles-ci doivent s'appuyer sur les enseignements de la démarche de concertation ayant précédé l'élaboration du PMI'e, mais aussi sur un dialogue continu et des coopérations avec l'ensemble des parties prenantes. Il s'agit de tendre vers un équilibre dynamique : apporter assez de stabilité pour mettre en œuvre des actions, sécuriser les parties prenantes, obtenir des résultats et conserver assez de réactivité pour être capable d'évoluer, de se réformer, d'introduire et d'accepter du changement, d'expérimenter...



S'il tire les enseignements des actions menées antérieurement par le Département du Rhône et la Communauté urbaine de Lyon, ce PMI'e est singulier car il traduit la double ambition de la Métropole de répondre au mieux aux besoins des personnes les plus vulnérables et de conjuguer sur son territoire développement économique et insertion.

Le PMI'e s'appuie sur trois orientations ambitieuses :

- Développer l'offre d'insertion par les entreprises
- Construire une offre de service orientée vers l'accès à l'activité des bénéficiaires du RSA
- Porter un projet partagé pour un territoire métropolitain exemplaire.

Il dessine un cap pour la collectivité et ses partenaires, mais n'a pas la prétention d'être exhaustif. A ce titre, il a vocation à s'enrichir et se développer de 2016 à 2020. Sa pluri-annualité vise à lui donner la souplesse nécessaire pour imaginer une adaptation rapide, sur toute la durée de sa montée en charge, afin de toujours mieux tirer parti des atouts du territoire, de l'expérience des parties prenantes (décideurs, opérateurs, usagers, entreprises, etc.) et ainsi répondre à sa principale ambition : **développer des solutions d'activités accessibles au plus grand nombre.**

Programme Métropolitain d'Insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016 - 2020

Synthèse des trois orientations et 14 objectifs

Orientation 1

Développer l'offre d'insertion par les entreprises

Orientation 2

Construire une offre de service orientée vers l'accès à l'activité des bénéficiaires du RSA

Orientation 3

Porter un projet commun pour un territoire métropolitain exemplaire

Orientation 1

Développer l'offre d'insertion par les entreprises

La Métropole porte en son cœur le pari d'une hybridation fructueuse de ses politiques publiques, notamment par le rapprochement de l'insertion et du développement économique.

En articulant ces deux compétences, la Métropole dispose d'un puissant levier pour impulser une politique ambitieuse alliant performance économique et performance sociale au service d'un développement équilibré de son territoire. Mobilisant et profitant à chacun, elle doit contribuer à faire de la métropole un territoire attractif, compétitif et solidaire.

OBJECTIF 1

Mobiliser les entreprises de la métropole : 1000 entreprises pour l'insertion

OBJECTIF 3

Soutenir le secteur de l'insertion par l'activité économique

OBJECTIF 2

Développer une offre de services aux entreprises mobilisables sur l'insertion professionnelle

OBJECTIF 4

Mettre en réseau les professionnels de l'insertion et les acteurs du développement économique

Orientation 2

Construire une offre de service orientée vers l'accès à l'activité des bénéficiaires du RSA

La Métropole de Lyon a la responsabilité d'organiser la mise en place de parcours d'insertion, en lien avec de nombreux partenaires locaux. La définition d'un projet professionnel, les dispositifs proposés, l'accompagnement personnalisé du référent, la motivation et le volontarisme des bénéficiaires ainsi que la relation de confiance entre référents et bénéficiaires sont déterminants pour leur retour à l'activité.

OBJECTIF 5

Développer les outils et les modalités d'accompagnement pour mieux prendre en compte la diversité des situations

OBJECTIF 7

Développer l'employabilité des personnes

OBJECTIF 6

Dynamiser les parcours par des actions complémentaires à l'accompagnement

OBJECTIF 8

Sécuriser les parcours par l'accès au juste droit

Synthèse des trois orientations et 14 objectifs

Orientation 3

Porter un projet commun pour un territoire métropolitain exemplaire

La mise en œuvre d'une politique d'insertion pour l'emploi repose sur un projet métropolitain affirmé, lisible, partagé et mobilisateur. Pour conduire sur son territoire une action publique coordonnée et partagée, dans ses objectifs, ses moyens et ses actions, la Métropole a besoin de rassembler à ses côtés ses partenaires institutionnels.

OBJECTIF 9

Rationaliser et exploiter les outils d'observation et d'évaluation

OBJECTIF 12

Construire une stratégie partagée par les parties prenantes

OBJECTIF 10

Mobiliser le levier de la commande publique Métropolitaine

OBJECTIF 13

Mobiliser les acteurs et optimiser les ressources au service d'un projet métropolitain plus lisible

OBJECTIF 11

Prendre appui sur l'ensemble des compétences de la Métropole pour développer l'offre d'insertion

OBJECTIF 14

Communiquer, valoriser les bonnes pratiques et essayer auprès des organismes satellites



OBJECTIF 1**Mobiliser les entreprises de la métropole : 1000 entreprises pour l'insertion**

La Métropole bénéficie depuis plusieurs années d'une relation de confiance et de collaboration étroite avec les acteurs économiques de son territoire et notamment les chambres consulaires et les syndicats patronaux.

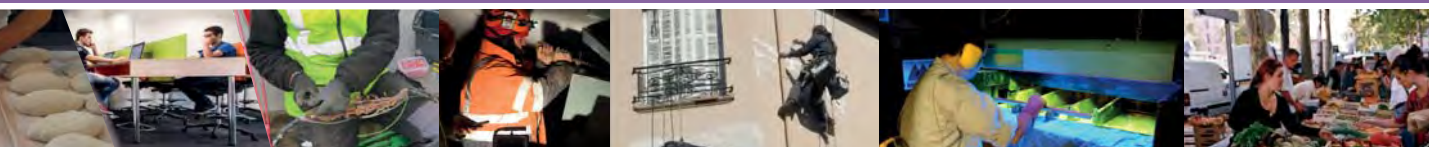
Ses développeurs économiques rencontrent chaque année plusieurs milliers d'entreprises sur des problématiques très diverses liées à leur implantation et leur développement sur la métropole.

Le soutien qu'apporte la Métropole à la création d'entreprises, au développement des clusters et des pôles de compétitivité et plus largement à l'innovation et à la recherche ont permis également de tisser des liens de confiance avec le monde industriel.

Il s'agira de mobiliser l'ensemble de ces entreprises sur le sujet de l'insertion, d'une part parce qu'il s'agit là d'un enjeu d'équilibre social et humain qui ne peut que concerner ces entreprises insérer dans leur tissu, d'autre part parce que certains secteurs en croissance cherchent souvent désespérément les hommes et les femmes dont elles ont besoin pour répondre à leur croissance.

Ainsi dans les quatre années du programme, l'objectif de la Métropole est de mobiliser 1000 entreprises qui s'engageront à mener une action concrète en faveur de l'insertion des publics en difficulté bénéficiaires du RSA :

- Embauche d'un salarié en insertion
- Contrat passé avec une entreprise d'insertion, un chantier d'insertion, une entreprise de travail temporaire d'insertion
- Engagement dans une action de formation de bénéficiaires du RSA
- Soutien à une association accompagnant des personnes en insertion
- Mobilisation de leur branche professionnelle, de leur réseau de sous-traitants
- Réponse conjointe à un appel d'offre avec une entreprise d'insertion



OBJECTIF 2

Développer une offre de services aux entreprises mobilisables sur l'insertion professionnelle

Pour que cette mobilisation des entreprises soit utile et débouche sur des opportunités pérennes pour les bénéficiaires du RSA il s'agit de développer une offre de services qui leur soit dédiée.

A l'instar de cette légitimité de l'usage, il s'agit, au-delà de son action d'attractivité et d'appui à l'implantation et au développement d'entreprises, de développer une expertise en termes de compréhension des besoins en matière de ressources humaines, d'observation sinon des mutations économiques mais de l'évolution des métiers et compétences sur les territoires. Cette expertise doit s'appuyer sur un partenariat dynamique et opérationnel avec les acteurs institutionnels et associatifs de l'insertion, de l'emploi et de la formation.

ACTIONS

► Développer une mission de chargé de liaison entreprise emploi (CLEE) pour mobiliser et valoriser le sourcing insertion

74 % des personnes relevant du RSA ont plus de trente ans. Aussi, la plus grande partie d'entre elles représentent un capital de compétences professionnelles qu'il convient de valoriser auprès des entreprises.

De leur côté, les entreprises ont souvent du mal à se repérer face à la diversité et au nombre des acteurs de l'insertion. Si certaines sont déjà engagées sur les questions d'insertion et savent mobiliser des acteurs avec lesquels elles ont pu nouer un partenariat privilégié, d'autres, en raison du manque de visibilité de ce secteur et de la mauvaise compréhension qu'elles en ont peuvent se décourager.

Parce que donner accès à l'entreprise, c'est permettre d'entrer dans un processus vertueux, il est important de développer des fonctions simples et facilement mobilisables par l'entreprise, d'interface, de médiation avec les professionnels de l'insertion, de l'emploi et de la formation.

Dès 2016 des expérimentations, à l'échelle des Conférences Territoriales des Maires et en appui sur les ressources existantes, seront développées pour proposer, en binôme du développeur économique, un chargé de liaison entreprise emploi. La mission du CLEE doit permettre, au cœur du territoire dont il a la charge, de :

- Élargir l'offre de services aux entreprises aux questions de recrutement et de stratégie en matière de responsabilité sociale,
- Organiser la mise en œuvre de parcours intégrés permettant l'acquisition et la consolidation de compétences en adéquation avec les besoins de l'entreprise,
- Soutenir l'activité des structures d'insertion par l'activité économique en développant le recours à l'achat responsable et leur relation avec les entreprises ordinaires,
- Donner de la visibilité aux chefs d'entreprises des territoires, promouvoir et mobiliser le secteur de l'insertion,
- Faciliter les liens opérationnels entre entreprises et acteurs de l'insertion et la diffusion de bonnes pratiques.



En bref, il est proposé d'élargir la palette de l'offre de services proposée aux entreprises pour les encourager à se mobiliser sur les questions d'insertion des personnes éloignées de l'emploi.

En complément, et parce que la Métropole connaît l'ampleur de cette ambition, il s'agira évidemment de s'appuyer sur les initiatives déjà existantes sur le territoire, qu'elles relèvent de grands comptes ou d'entreprises plus petites, et qui permettront de s'appuyer sur la force de l'exemple.

ACTIONS

► Développer des stratégies filières en prenant appui sur les branches professionnelles

Diverses branches professionnelles du territoire métropolitain peinent à trouver les compétences dont elles ont besoin, souvent en raison de fausses représentations des métiers proposés, de leur pénibilité, du potentiel d'évolution au sein de ladite branche.

D'autres répondent à des besoins ou enjeux nouveaux de la société et présentent un potentiel de développement important.

En lien avec ses objectifs de développement économique du territoire, et avec les fédérations, les chambres consulaires, la Région et les organismes de formation des dites fédérations, la Métropole de Lyon souhaite s'engager dans une démarche active d'élaboration de réponses complètes et intégrantes aux besoins de ces filières.

Il s'agira de penser des outils, ingénierie financière et pédagogique qui permettront d'assurer la montée en compétences de publics éloignés de l'emploi jusqu'à la prise de poste en sécurisant l'ensemble du parcours : définition de la perspective professionnelle, confrontation de la motivation, élaboration de la formation, accompagnement de la prise de poste....

La Métropole souhaite viser, par étape pour éprouver les méthodes, les filières de la logistique, de l'hôtellerie restauration, de l'environnement du numérique et du BTP.

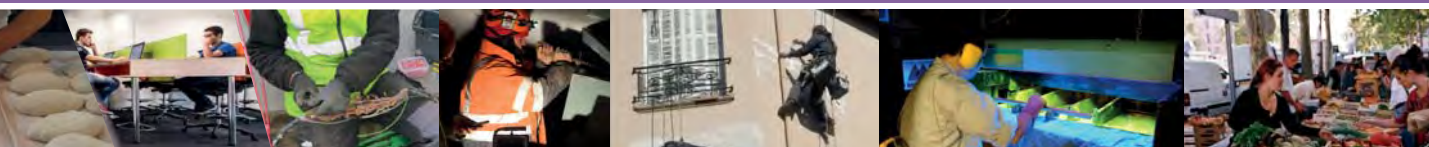
► Développer le co-financement de contrats aidés auprès d'employeurs du territoire pour encourager le recrutement de bénéficiaires du RSA

Le recrutement de personnes, la création de poste, peuvent parfois être freinés par le coût d'une embauche et ralentir le développement de l'entreprise. Certains employeurs hésitent également à s'investir dans le recrutement de salariés en insertion, peu qualifiés et parfois durablement éloignés de l'emploi.

L'aide au salaire et les outils de formation mobilisables dans le cadre de recrutement de salariés en contrat aidé, doit permettre de faciliter l'accès à un emploi de personnes qui en sont éloignées et mobiliser ce type d'outil comme une étape dans le parcours des personnes.

La Métropole cofinance plus de 450 contrats aidés chaque mois.

Elle souhaite développer son intervention en la matière, notamment dans le secteur marchand.



OBJECTIF 3

Soutenir le secteur de l'insertion par l'activité économique

L'accès à une activité rémunérée reste le principal objectif des ménages allocataires du RSA (78 % d'entre eux d'après une étude MREI).

En complément de la mobilisation des entreprises du secteur ordinaire, il s'agit de s'appuyer sur des leviers permettant la préparation ou la reprise d'emploi, ainsi que d'accompagner les projets individuels des bénéficiaires de création d'activité.

L'insertion durable des bénéficiaires du RSA passe souvent par des étapes diverses, telles que la multiplication de courtes reprises d'emploi ou encore des reprises d'activité doublées d'actions d'encadrement plus importantes que ce que peut proposer une entreprise classique. L'Insertion par

ACTIONS

► Favoriser et sécuriser la création d'entreprise par les bénéficiaires du RSA en s'appuyant sur Lyon Ville de l'Entrepreneuriat

L'insertion professionnelle des allocataires du RSA ne passe pas toujours par l'emploi salarié. En effet, environ 2000 allocataires du RSA sont reconnus travailleurs indépendants et entrepreneurs. Pour eux, l'enjeu est de proposer un accompagnement le plus en amont possible de la création d'entreprise pour sécuriser sa réalisation et permettre à la personne d'en vivre à moyen terme.

L'accompagnement post création devra également prendre toute sa place pour sécuriser au maximum la création et accompagner au deuil si l'entreprise ne devait pas être rentable.

L'action de Lyon Ville de l'Entreprenariat en matière d'appui à la création d'activité n'est plus à démontrer. Dès la fin de l'année 2015, une expérimentation est lancée sur le territoire de Porte Sud pour renforcer l'articulation avec les référents de parcours RSA et proposer un service global et adapté à tous les porteurs de projet.

**► Accompagner l'émergence
de porteurs de projets et le développement
des Structures d'Insertion par l'Activité
Économique sur des filières porteuses
en termes d'activité et d'emploi**

Les SIAE ont souvent un rôle de tremplin dans le parcours des personnes en insertion. 53 % des personnes intégrant une SIAE bénéficient d'une sortie dynamique (sur 2 034 sorties), c'est-à-dire trouvent un emploi ou une formation qualifiante à la sortie de la structure. La Métropole de Lyon souhaite consolider et accompagner le développement de ce secteur en accroissant les marchés d'insertion qu'elle est amenée à lancer et en développant une démarche, en lien et dans le cadre du CDIAE, vers les filières porteuses d'emplois sur le territoire.

Dès 2016, un fond sera mobilisable pour les actions innovantes proposant la mutualisation de moyens entre structures, la rénovation du modèle économique, ou encore le développement d'activités support en lien avec les besoins de compétences du territoire.



l'Activité Économique constitue un levier pertinent dans un parcours d'insertion professionnelle en ce qu'il permet aux salariés en insertion de reprendre un rythme de travail, d'apprendre les postures professionnelles et d'acquérir des compétences supplémentaires par une mise en situation à l'emploi ou par la formation.

Le soutien de ce secteur et le développement des Équivalents Temps Plein d'insertion du territoire (1600) est à organiser, par la conduite d'une réflexion commune avec l'ensemble des partenaires financeurs, sur les secteurs d'activité porteurs d'emploi et dans le cadre de structures proposant un modèle économique soutenable.

ACTIONS

► Encourager la consolidation de modèles économiques propres à pérenniser l'action d'insertion par l'activité économique, à l'image d'ensemblers, de Groupements d'Économie Solidaire ou de Pôle Territoriaux de Coopération Économique

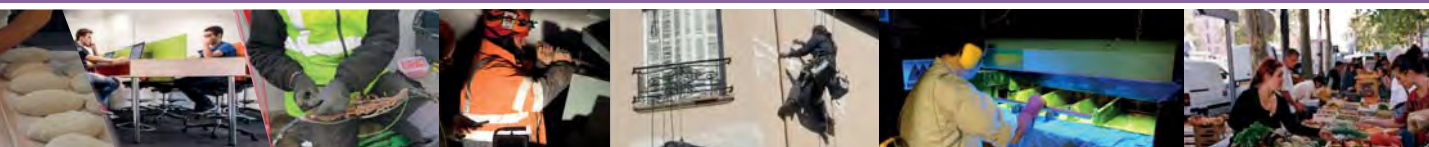
Les structures de l'insertion par l'activité économique sont souvent en situation de forte fragilité économique de par leur dépendance aux financements et acheteurs publics et de leur difficulté à développer une activité suffisante pour équilibrer leur modèle économique.

Pour leur permettre de consolider leur modèle économique, développer leur autonomie financière, viabiliser les structures de petite taille, voire étendre leur activité, les mouvements de mutualisation, le regroupement de structures sera encouragé. Une articulation des financements Caisse des dépôts (via le Dispositif local d'Accompagnement), État et Métropole de Lyon sera proposée pour contribuer à cet objectif.

► Soutenir l'activité économique des structures en développant le recours à l'achat responsable privé.

La Métropole se positionne en tant que facilitateur d'affaires entre entreprises de droit commun et SIAE. Pour cela elle souhaite faire connaître et communiquer autour de l'offre de biens et services des acteurs de l'insertion par l'organisation d'évènements.

Par son objectif d'exemplarité en termes de recours aux SIAE dans sa commande publique, la Métropole de Lyon a vocation à entraîner les acteurs privés qui s'inscrivent dans une démarche de responsabilité sociétale vers une stratégie d'achat responsable partagée au sein de l'agglomération.



OBJECTIF 4**Mettre en réseau les professionnels de l'insertion et les acteurs du développement économique**

Le réseau métropolitain d'acteurs de l'insertion professionnelle est très riche et rôdé à un marché de l'emploi « spécifique » avec le secteur de l'Insertion par l'Activité Économique, les Plans Locaux d'Insertion par l'Économie (PLIE), les contrats aidés...

Toutefois, les personnes ayant bénéficié de tels dispositifs peinent encore à gravir la dernière marche et à accéder à un emploi durable en contrat ordinaire. L'une des explications serait le manque de liens entre les professionnels de l'insertion et le secteur économique ordinaire en regard des enjeux.

ACTIONS

► **Rassembler les réseaux qui travaillent sur le lien développement économique-emploi et insertion**

La Métropole soutient à l'échelle de conférences territoriales des maires (CTM) l'émergence de réseaux territoriaux.

Il s'agit de regrouper, coordonner, rapprocher à l'échelle infra - territoriale les acteurs du développement économique, de l'emploi et de l'insertion afin de développer une offre de services par des actions communes au bénéfice des besoins des entreprises et des publics en insertion.

Cette mise en synergie d'acteurs est une réponse de proximité d'une politique d'emploi et d'insertion renouvelée.

Les Commissions Locales d'Insertion, dont le périmètre sera mis en adéquation avec celui des Conférences Territoriales des Maires, seront les lieux de rencontre des différents réseaux et assureront le suivi, la validation des programmes d'actions des réseaux territoriaux.

► **Susciter l'émergence d'un réseau d'entrepreneurs qui se distinguent par leur capacité d'innovation en matière d'insertion professionnelle**

L'ambition est de mobiliser aux côtés de la Métropole des entrepreneurs innovants et/ou impliqués par leurs démarches en matière d'insertion, susceptibles de diffuser dans les milieux professionnels une expertise de l'insertion professionnelle, d'entretenir une dynamique d'innovation et d'encourager ainsi d'autres entrepreneurs à s'engager dans le champ de l'insertion professionnelle.



Bon nombre de temps et de dispositifs collaboratifs existent pourtant pour mettre en œuvre les politiques publiques relatives au développement économique, à l'emploi, à l'insertion et à la formation des publics éloignés de l'emploi.

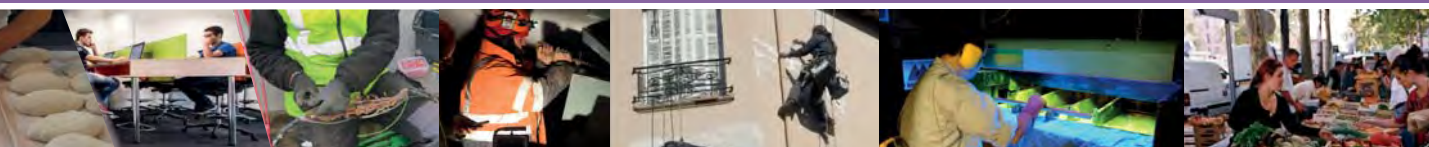
Néanmoins, un partenariat réussi sur le long terme nécessite de structurer une intermédiation entre deux champs bien connus de la Métropole : les entreprises et le réseau des acteurs de l'insertion. La Métropole souhaite favoriser activement les liens entre ces deux entités.

ACTIONS

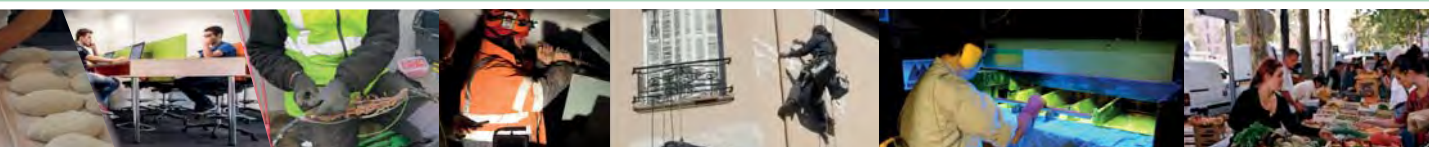
► **Encourager une production de projets « insertion-entreprises » des actions innovantes en matière d'insertion professionnelle, notamment pour les bénéficiaires du RSA qui sont dans une dynamique de reconversion professionnelle**

La Métropole de Lyon souhaite expérimenter un appel à projet permanent ayant pour objectif la modélisation de nouveaux modes de faire pour garantir et consolider l'accès à l'emploi durable des personnes souhaitant s'engager dans des parcours professionnalisant.

Cet appel à projet incitera les partenaires qui œuvrent dans le champ de l'insertion et de l'emploi à développer et consolider des partenariats effectifs avec des entreprises afin de faciliter la construction de parcours intégrés.







OBJECTIF 5**Développer les outils et les modalités d'accompagnement pour mieux prendre en compte la diversité des situations**

La loi du 1er décembre 2008 portant généralisation du revenu de solidarité active (RSA) et réformant les politiques d'insertion a réorganisé l'ensemble du processus visant à orienter et à accompagner dans un parcours d'insertion les personnes bénéficiaires du RSA. La loi prévoit un droit à l'accompagnement pour tous les bénéficiaires du RSA et le rend obligatoire pour ceux qui sont dans le champ des « droits et devoirs ». (L262-27 du code de l'action sociale et des familles)

Ces derniers sont tenus « de rechercher un emploi, d'entreprendre les démarches nécessaires à la création de [leur] propre activité, ou d'entreprendre les actions nécessaires à une meilleure insertion sociale ou professionnelle ». (L262-28 du code de l'action sociale et des familles)

ACTIONS**► Agir dès l'orientation et réduire le délai de mise en parcours.**

L'instruction est le moment du recueil de la demande de RSA ainsi que des données socioprofessionnelles, utilisées pour orienter vers le référent le plus adapté à la situation et aux besoins de la personne concernée.

Le délai entre ouverture du droit et mise en place de l'accompagnement est un enjeu majeur pour assurer une insertion rapide des personnes. Pour éviter un découragement des personnes et leur proposer de se mettre dans une dynamique d'action, ce temps doit être occupé de manière utile par des informations ciblées et une mise en parcours rapide.

► Adapter et diversifier les modes d'accompagnement en prenant notamment en compte le niveau d'autonomie des personnes

Les allocataires du RSA ne représentent pas une population homogène et nécessitent donc un accompagnement adapté. Il doit pouvoir s'ajuster à la situation des personnes pour répondre aussi bien aux problématiques de personnes sans domicile fixe que de jeunes diplômés ou encore de parents isolés.

Pour répondre à ces différents besoins, l'accompagnement doit pouvoir varier au regard de la qualité de l'intervenant, des actions proposées et s'inscrire dans une fréquence qui permet la pleine adhésion de la personne à la démarche d'insertion.

Plusieurs cahiers des charges des référents doivent être proposés pour identifier 3 à 4 types de parcours entre l'accompagnement exclusivement social réalisé par les maisons du Rhône et l'accompagnement professionnel réalisé dans le cadre du droit commun de Pôle emploi.

Ces typologies de parcours seront définies en fonction de l'autonomie des personnes et auront des fréquences et des modalités différentes afin de dynamiser au maximum les parcours.

Des expérimentations pourront également être conduites en direction de publics dits spécifiques afin d'adapter au mieux la réponse proposée.

Dès 2016 un appel à projets sera lancé pour la mise en œuvre d'un accompagnement spécifique destiné aux personnes présentant des troubles psychiques ou des freins sociaux importants mais souhaitant être dans une démarche de recherche d'emploi.

Les attendus portent sur les modalités d'intervention (équipe pluridisciplinaire, interventions de différents professionnels pouvant traiter les questions psychologiques, sociales et professionnelles) permettant d'apporter une réponse plus adaptée à ce public.

Pour 2017, de nouveaux cahiers des charges seront rédigés en prenant en compte le critère de l'autonomie et adaptant les modalités d'accompagnement au public. Les objectifs donnés à ces différents types d'accompagnement seront élaborés par cahier des charges en visant un suivi plus qualitatif des accompagnements.

Ce nouveau dispositif sera évalué en continu pour valider ce modèle d'accompagnement et en proposer une déclinaison plus large.



Cette obligation d'accompagnement est inédite dans le vaste champ de l'action sociale. Elle repose sur le constat répété de l'intérêt, à chaque étape du parcours et quel qu'en soit le contexte, de proposer un accompagnement individualisé pour aider la personne dans les démarches qu'elle a à réaliser.

Le législateur a ainsi mis en place les outils de formalisation de cet accompagnement.

Tout en garantissant le respect de ce cadre légal, la Métropole de Lyon souhaite renforcer la qualité de l'accompagnement proposé en assouplissant et diversifiant les modalités de mise en œuvre pour l'adapter au plus près de la réalité de chaque bénéficiaire, de ses besoins, de son rythme mais aussi de ses compétences et capacités, et lui permettre de faire de cette étape un véritable tremplin vers l'autonomie.

ACTIONS

► Simplifier les tâches administratives des référents pour donner du temps à l'accompagnement.

Normé par la réglementation et objet d'un suivi renforcé, l'accompagnement de bénéficiaire du RSA est contraint par un certain nombre d'outils et procédures qui peuvent alourdir excessivement le rôle du référent et réduire le temps consacré à sa mission au service de la personne.

Si l'évaluation de la qualité de cette mission est essentielle, il est tout aussi important de redonner du temps à l'accompagnement en allégeant le poids de l'administratif et en modernisant certains outils.

Pour ce faire, le développement d'une base de données (extranet) partagée entre la Métropole de Lyon et les opérateurs est envisagé. Cette base de données pourra être partagée avec d'autres financeurs afin de limiter le nombre de tableaux de bord à renseigner pour les structures.

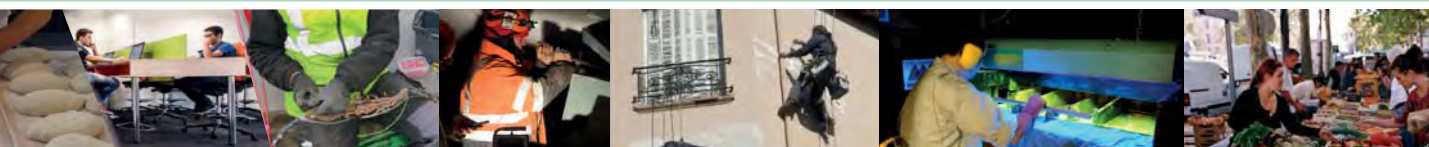
D'autres outils pourront être retravaillés comme le contrat d'engagements pour en faciliter le remplissage et le système de validation.

► Favoriser la professionnalisation permanente des acteurs de l'insertion

La Métropole de Lyon doit proposer un accompagnement dynamique et adapté aux besoins et compétences de 37 000 bénéficiaires du RSA. Cette mission mobilise près de 500 professionnels sur l'ensemble du territoire (travailleurs sociaux des Maisons du Rhône, de CCAS, conseillers d'insertion associatifs, pôle emploi...).

Garant du parcours de la personne, le référent de parcours RSA doit avoir une bonne connaissance du dispositif, être en capacité d'établir une relation de confiance, maîtriser des techniques et outils favorisant l'élaboration et la conduite d'un projet.

Des outils seront développés à destination des professionnels. Des formations pourront être proposées pour faciliter le développement d'une culture commune et garantir une qualité d'accompagnement équivalente pour tous les bénéficiaires du RSA.



OBJECTIF 6

Dynamiser les parcours par des actions complémentaires à l'accompagnement

Le RSA est un dispositif d'engagements réciproques à la charge de la collectivité et du bénéficiaire.

Droit et devoir de percevoir et verser une allocation, devoir de s'inscrire dans une dynamique d'insertion et devoir de proposer un accompagnement support de cette dynamique (L262-27 du code de l'action sociale et des familles).

ACTIONS

► **Aider les bénéficiaires du RSA
à être pleinement acteurs de leurs parcours**

Le référent est le garant du parcours d'insertion de la personne et vise le développement de l'autonomie de la personne accompagnée.

Pour donner la possibilité à la personne d'être actrice de son parcours, de penser et construire son projet, il est essentiel de travailler avec elle sur l'estime qu'elle a d'elle-même et sur sa valeur intrinsèque, celles de ses idées, de ses avis.

Pour redonner de la valeur à la parole du bénéficiaire, il est important de créer des espaces pour la prendre en considération.

Aussi, les actions de socialisation notamment en lien avec le domaine culturel et sportif sont importantes afin de travailler notamment sur la confiance.

Les échanges et partages d'expériences entre bénéficiaires du RSA seront également encouragés pour lutter contre l'isolement et surtout redonner confiance dans les possibilités de chacun. Un tutorat entre personnes ayant retrouvé une situation professionnelle permettant une sortie du dispositif RSA et des personnes démarant leurs démarches pourra être favorisé.

Au-delà de l'organisation de la participation des usagers aux instances liées au dispositif RSA, des groupes ressources seront mis en place pour prendre en compte la parole de l'utilisateur et s'appuyer sur leur « expertise de l'usage ». Ils auront vocation, au-delà de réhabiliter la personne dans sa capacité à faire société, à vérifier l'adéquation des outils pensés et construits pour ces « accompagnés », à les adapter et à s'assurer qu'ils soient mobilisables par l'ensemble des bénéficiaires du RSA.

► **Encourager les bénéficiaires RSA à prendre soin de leur santé et favoriser l'accès aux soins**

L'étude de la MRE « RSA et pauvreté » relève que 38 % des allocataires du RSA évoquent d'importantes difficultés de santé. Nombre d'entre eux indiquent que dans un budget serré, les arbitrages se font au détriment de leur santé. Sur la Métropole, 15 % des contrats d'engagements portent sur l'accès aux soins.

L'objectif de ces parcours est donc d'accompagner la personne pour lui permettre de prendre conscience du capital que représente son corps et sa santé, de la nécessité d'en prendre soin et de mobiliser ses droits relatifs à la santé.

Parce que la santé est un bien fondamental, le Schéma des Solidarités Métropolitain y consacra un volet spécifique sur lequel le PMI'e s'appuiera notamment pour permettre aux personnes de mieux connaître leurs droits en matière de santé et développer des démarches de soins.



Mais l'accompagnement seul, s'il permet de dresser un diagnostic de la situation individuelle et d'identifier les objectifs à viser, ne peut suffire à permettre l'accès à l'autonomie de la personne. Il doit pouvoir s'appuyer sur un certain nombre d'outils complémentaires pour répondre aux besoins, développer les compétences, valoriser les capacités de la personne.

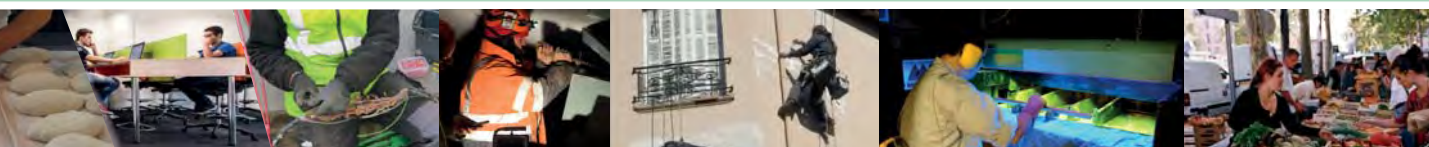
ACTIONS

► Agir sur les autres freins périphériques à l'emploi

Les actions permettant le retour à l'emploi seront développées notamment dans le cadre d'appels à projet encourageant l'innovation sociale des acteurs (cf. axe 1). Des actions en direction des publics rencontrant des freins sociaux trouveront pleinement leur place en lien avec le Schéma des Solidarités sur les questions de logement, handicap, garde d'enfants notamment. La Métropole de Lyon souhaite s'appuyer sur l'ensemble de ses compétences pour faciliter l'insertion des bénéficiaires du RSA.

Des actions favorisant la mobilité des personnes continueront à se déployer notamment autour de la mobilité cognitive en plus des actions favorisant l'obtention du permis de conduire ou le prêt de véhicules.

Par ailleurs, de nombreuses actions existent d'ores et déjà sur le territoire sur l'ensemble de ces thématiques. Il est essentiel de les rendre plus lisibles et plus visibles auprès des professionnels accompagnant les personnes en insertion, de s'appuyer sur les actions innovantes, pertinentes pour en encourager l'essai-mage ou le développement.



Sans imaginer une situation de plein emploi et sans verser dans un raisonnement simpliste sur la mise en relation entre ces deux paradigmes, la Métropole doit s'attacher à permettre aux bénéficiaires du RSA de son territoire à développer leurs capacités et compétences pour mieux répondre aux besoins des entreprises.

Elle doit aussi leur faciliter l'accès à l'entreprise pour leur permettre de démontrer, faute de diplôme, leur capacité à prendre part à la production de l'entreprise.

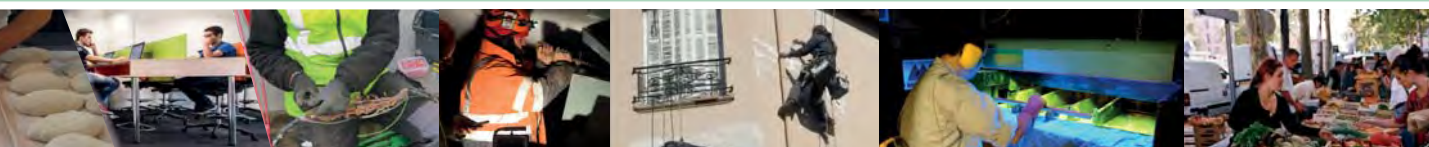
ACTIONS

► Sécuriser la prise de poste

Les premiers jours d'une prise de poste sont facteurs de bouleversement dans le quotidien des personnes et présentent, pour bon nombre de personnes durablement éloignées de l'emploi, une période de fragilisation supplémentaire.

Les ruptures anticipées des contrats de travail, absences injustifiées découragent les employeurs et peuvent conduire à des interprétations hâtives.

Pour que l'objectif commun soit bien l'intégration dans une activité professionnelle durable, l'accompagnement dans l'emploi (conditions de la prise de poste, levée des freins connexes qui pourraient mettre en difficulté le salarié) sera renforcé dans les prochains appels à projets.



OBJECTIF 8**Sécuriser les parcours par l'accès au juste droit**

La Métropole tient à sécuriser les parcours en favorisant à la fois une meilleure appropriation de leurs droits et devoirs par les allocataires et le renforcement de la formation de leurs interlocuteurs sur ce sujet. Cette bonne connaissance, sinon maîtrise, d'un dispositif aussi complexe, vise à éviter des ruptures de droit ou encore la constitution d'indus.

Il est en effet impératif que les foyers soient clairement informés de leurs droits et de leurs devoirs et que

ACTIONS

► **Renforcer l'information des allocataires sur leurs droits et devoirs.**

Si les usagers sont informés des droits et devoirs liés à la perception de l'allocation RSA dès l'instruction du droit puis dans le cadre de leur accompagnement, ils ont pu exprimer le besoin de mieux comprendre et de mieux s'approprier ces droits et ces devoirs.

Afin de responsabiliser les bénéficiaires et de leur permettre de se mobiliser autour de la construction de leur projet vers des solutions d'activité adaptées, il est aussi important de mieux expliciter le sens du parcours d'insertion et de l'accompagnement du référent.

Dans le même sens, les conséquences possibles sur le revenu de solidarité active des manquements aux obligations d'insertion et le rôle de l'instance de médiation doivent être précisés dès le début du parcours.

La réglementation relative à l'allocation RSA (calcul, versement..) nécessite de porter une attention particulière aux déclarations de changement de situation et de ressources. Une erreur ou un retard peut en effet entraîner la constitution d'indus qui fragilisent le budget de familles déjà en précarité et limitent leur capacité à se projeter et à s'inscrire dans un projet.

L'information des allocataires doit être renforcée par des outils appropriés au moment de leur entrée dans le dispositif et tout au long du parcours.

En complément du guide « Le RSA et vous » un guide des déclarations à destination des allocataires sera construit avec des professionnels qui interviennent dans le parcours des bénéficiaires et des représentants des usagers. Les organismes payeurs seront eux aussi associés à cette démarche.

A compter de 2017, des informations collectives seront développées sur les différents territoires de CLI.

Afin de simplifier les démarches des usagers et leur permettre de mieux se repérer dans le dispositif, ces temps d'informations pourront inclure une information globale sur les ressources pouvant être mobilisées sur le territoire en termes de mobilité, de lieux de socialisation, de soutien aux démarches administratives, etc...



la complexité réglementaire ne soit pas un poids dans la mise en œuvre de leurs projets d'insertion.

Cette sécurisation de l'accès au-x droit-s nécessite le développement d'outils adaptés en direction des foyers bénéficiaires, mais aussi une sensibilisation des professionnels qui interviennent à différents moments du parcours.

ACTIONS

► Simplifier les démarches administratives d'accès aux droits.

L'entrée dans le dispositif du revenu de solidarité active doit être l'occasion de faciliter l'accès des foyers bénéficiaires à l'intégralité de leurs droits.

En effet, au vu de leurs niveaux de ressources, les bénéficiaires du RSA peuvent bénéficier de tarifs adaptés au niveau national ou local.

Cette simplification de l'accès au-x droit-s doit se traduire par des outils appropriés d'information permettant de regrouper l'information existante et de faciliter la mobilisation des droits correspondants dans la proximité.

Les informations collectives évoquées dans l'objectif 4 y contribueront en organisant un premier niveau d'information en lien étroit avec les ressources mobilisables au local.

Au-delà de l'accès à l'information, ce sont aussi les démarches qu'il convient de réduire. Ainsi, le temps d'instruction peut être l'occasion de faciliter d'autres démarches, telles que celles attachées à la CMU-c en matière de droit santé.

Dans le cadre du développement de l'usage de l'informatique dans l'accès aux droits, une attention particulière doit être portée à l'accompagnement des publics les plus précaires ou les plus en difficultés dans ce type de démarches.

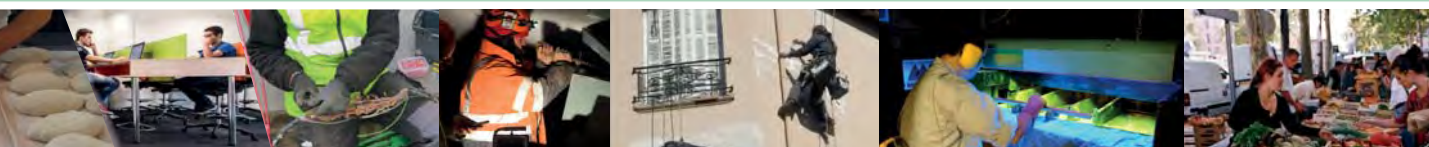
Le recours aux structures apportant une aide de proximité dans les démarches de la vie quotidienne et dans la compréhension des services publics constitue une réponse à encourager afin de favoriser pour tous l'accès aux droits particulièrement dans le cadre d'une dématérialisation des démarches.

L'articulation et l'identification des services de proximité (CAF, CCAS, Maisons du Rhône...) est à intégrer pleinement à cet objectif.

En articulation avec le schéma des solidarités et dans le prolongement de l'expérimentation menée par la CAF du Rhône, une étude sera menée en 2016 pour faciliter la pré-instruction de la CMUC dans le cadre de l'instruction du RSA.

Les PIMMS proposent aujourd'hui des services de proximité adaptés aux personnes fragilisées, dans les quartiers « politique de la ville » à travers sept implantations sur le territoire métropolitain.

Ils accompagnent les habitants, facilitent l'accès à l'ensemble des services publics, aident à rédiger les courriers ou à remplir des dossiers, expliquent, orientent, conseillent...et favorisent le lien social.



OBJECTIF 8**Sécuriser les parcours par l'accès au juste droit****ACTIONS****► Renforcer l'information des professionnels pour prévenir la constitution d'indus**

Afin d'accompagner au mieux les allocataires dans leurs démarches administratives mais aussi dans la mise en place d'un projet d'insertion adapté à leur situation, les différents professionnels intervenant dans le parcours des bénéficiaires doivent être sensibilisés aux principaux motifs d'indus et aux conditions spécifiques d'accès au RSA.

Par une information renforcée sur les règles de gestion de l'allocation, il s'agit de prévenir la constitution d'indus et d'éviter des ruptures brutales de ressources.

Des outils nouveaux seront construits en direction des professionnels pour favoriser l'appropriation des points clés de l'allocation.

Leur utilisation sera facilitée par le développement d'une base numérique dédiée aux ressources documentaires des différents professionnels (cf. objectif 1). Des flash infos réguliers favoriseront également la mobilisation du réseau de partenaires sur les questions relatives à l'allocation.

Le développement d'une culture commune des différents professionnels participant à la prise en charge des bénéficiaires du RSA se déclinera par des temps de formation-réflexion autour de l'allocation, l'accès et le maintien du droit, et les interactions avec le parcours et les étapes d'insertion (cf. objectif 4)

Dès 2016, pour sécuriser l'accès au droit et limiter les indus, un « guide des points clés de l'allocation RSA à destination des professionnels » sera élaboré.

Organisé autour des questions remontant des acteurs de terrain sur la gestion des droits, il permettra notamment aux référents de parcours de favoriser l'appropriation par les bénéficiaires qu'ils accompagnent du guide des déclarations.

Au regard de la mise en place de la prime d'activité, un point particulier sera fait sur les situations de reprises d'activité et les situations faisant obstacle au versement de la prestation.

La mise en place d'ateliers allocation a permis en 2015 de sensibiliser environ 40 professionnels des territoires sur des thématiques comme la prévention des indus ou les conditions particulières d'accès des travailleurs non salariés. Au-delà des rappels réglementaires qu'ils permettent, ces ateliers sont des temps forts d'échanges sur les pratiques permettant de renforcer la culture commune des acteurs et l'équité de traitement des usagers. Cette dynamique sera pérennisée.

Un programme d'atelier sur la réglementation allocation RSA sera également proposé aux instructeurs des maisons du Rhône de même qu'un rendez vous annuel instructeurs.

Regroupant des professionnels de la CAF, des CCAS et des associations autorisées à instruire le RSA, ce temps permettra des rappels sur la bonne utilisation d'@rsa ainsi que sur la réglementation, et l'animation d'échanges entre les différents professionnels des différentes institutions instruisant le RSA.



ACTIONS

► Limiter l'impact des indus sur les parcours.

Si la prévention des indus est un objectif prioritaire de la Métropole, la gestion des demandes de remises de dettes déjà constituées doit aussi s'inscrire dans le cadre d'une gestion active de l'allocation favorisant les projets individuels dès lors que l'allocataire est de bonne foi.

La simplification des procédures doit permettre une compréhension plus aisée du dispositif et éviter de dérouter des personnes en précarité par des démarches complexes.

Dans ce cadre, il est important que les décisions individuelles prises en matière de remises de dettes suite à demande des usagers interviennent plus rapidement et prennent en compte la complexité du dispositif. En effet, les dettes attachées à la lourdeur du dispositif particulièrement lors des reprises d'activité génèrent des indus dont la responsabilité ne peut être imputée aux allocataires, et peuvent freiner leurs parcours d'insertion.

La prévention des indus passe aussi par un plan de contrôles métropolitain du RSA articulé avec celui des organismes payeurs et appuyé sur la compétence et l'expertise insertion de la collectivité. Ainsi, il doit se déployer en direction des publics les plus éloignés des démarches administratives afin de leur rappeler le sens de leurs obligations d'insertion et de les remobiliser sur leur parcours.

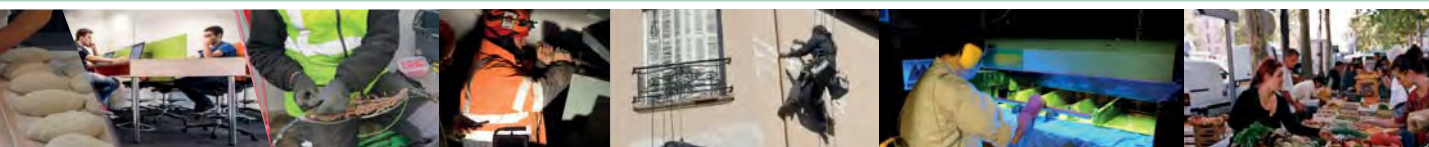
Enfin, ce plan doit permettre de vérifier et de renforcer la bonne utilisation des fonds publics en direction des personnes en situation de précarité et concourir à crédibiliser le dispositif. Dans ce cadre, la lutte contre la fraude au RSA doit être rigoureuse, efficace, articulée avec nos partenaires. Une réponse rapide et systématique doit être mise en place dès le 1er euro perçu frauduleusement.

A compter de 2016, il est proposé d'expérimenter pour 6 mois une délégation à la CAF du Rhône des demandes de remises de dettes pour des indus inférieurs à 2000 euros. Elle doit permettre de simplifier les démarches des allocataires, de réduire le processus de traitement des demandes et de répondre plus rapidement aux allocataires. La fraude et la fausse déclaration sont exclues des possibilités de remise de dettes.

En complémentarité des actions des organismes payeurs, un plan de contrôles métropolitain du RSA sera expérimenté en 2016 autour de trois axes :

- la mobilisation des publics les plus éloignés des services publics et d'explicitation de leurs obligations d'insertion ;
- la vérification du paiement du juste droit à partir de situations d'indus récurrentes et des demandes de contrôles de situations formulées par les territoires ;
- la coordination des actions de lutte contre les indus et l'explicitation du dispositif en direction des usagers et des professionnels.

Pour répondre rapidement à tout fait de fraude au RSA après qualification du dossier, un système d'amende administrative sera expérimenté en 2016 pour les indus inférieurs à 9 000 euros. Plus réactif qu'un dépôt de plainte et initié en articulation avec la CAF, il permettra d'apporter une réponse à tout fait fraude, d'entendre les observations des usagers et de rappeler leurs droits et devoirs dans le cadre d'une instance de médiation dédiée.



Orientation 3

Porter un projet commun pour un territoire métropolitain exemplaire

La mise en œuvre d'une politique d'insertion pour l'emploi repose sur un projet métropolitain affirmé, lisible, partagé et mobilisateur. Pour conduire sur son territoire une action publique coordonnée et partagée, dans ses objectifs, ses moyens et ses actions, la Métropole a besoin de rassembler à ses côtés ses partenaires institutionnels.

Pour impulser un mouvement collectif des acteurs du territoire, la Métropole se doit en premier lieu d'agir selon des principes fondamentaux et des modalités d'intervention exemplaires.

Ainsi, elle se veut le garant d'une couverture territoriale équitable des moyens mobilisés et veille à en organiser une déclinaison en proximité, souple, adaptée aux réalités des territoires.

Si l'ambition portée au profit des métropolitains est forte, la complexité des enjeux auxquels elle s'attache conduit la Métropole à proposer des méthodes pragmatiques, concertées, appuyées sur l'expérience et l'expertise des différents acteurs du territoire. En complément, pour s'attacher au plus près aux besoins des différentes parties prenantes, et parce que le territoire grand lyonnais est historiquement une terre d'innovation et d'initiatives, la Métropole souhaite laisser la place à l'expérimentation. Elle souhaite se donner la possibilité de tester, évaluer, adapter, modifier, développer son offre d'insertion, en s'appuyant sur les forces et compétences de ses partenaires.

La qualité des échanges, tant sur la forme que sur le fond, conduits dans le cadre de la concertation, encourage en outre à conserver cette méthode d'échanges-action pour accompagner la montée en charge du PMI'e de 2016 à 2020.

Évidemment, la diversité du bouquet de compétences de la Métropole de Lyon doit être sa force et sa richesse. Celles-ci seront donc mobilisées au profit d'une politique volontariste d'intégration.

Face à la complexité du paysage de l'insertion et de l'emploi, un état des lieux partagé, évalué et analysé, mettant au jour des pistes d'amélioration comme les acquis et atouts du territoire, doit être établi. Plus avant, il s'agit, avec les différents acteurs publics en responsabilité sur les domaines de l'insertion, de l'emploi, de la formation et du développement économique de doter le territoire d'outils d'observation pertinents, efficaces et lisibles. Il est question ici de construire ensemble une utilisation rationnelle et régulière d'outils d'observation et d'évaluation permettant d'apprécier l'évolution des situations des bénéficiaires du RSA, d'adapter l'action aux réalités des territoires et des publics, en gardant à l'esprit la nécessaire simplification des outils et process.

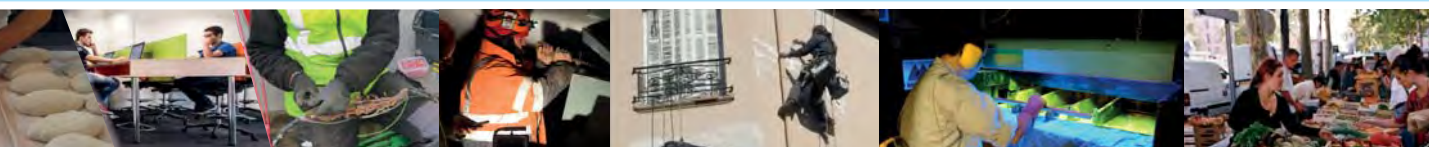
Dans un contexte de forte contraction des finances publiques et pour anticiper au mieux les mutations économiques et budgétaires des prochaines années, il doit en outre être le support d'une réflexion partagée sur la lisibilité de nos actions, l'efficacité des financements publics et l'optimisation des ressources du territoire.

Enfin l'élaboration d'une stratégie partagée avec les différents acteurs mobilisés sur ces thématiques, Etat, Région, PLIE, communes, service public de l'emploi, organismes payeurs,..... est impérative pour conduire ensemble une action cohérente et lisible.

Au-delà d'un Pacte Territorial pour l'Insertion, tel que prévu par la Loi portant généralisation du RSA, il s'agit de partager les quelques objectifs essentiels capables de synthétiser et conduire une action commune, en prenant appui naturellement sur les compétences, complémentarités et périmètres d'expertise de chacun.

Cette nécessaire mise en convergence, au service des publics et des territoires, conditionne la mise en œuvre et la réussite du projet métropolitain.





OBJECTIF 9**Rationaliser et exploiter les outils d'observation et d'évaluation**

Trop souvent l'évaluation est réduite à un exercice de simple justification des dépenses publiques. Si cet aspect est essentiel à la conduite de politiques publiques efficaces, il ne peut être suffisant.

L'évaluation doit être au service d'un objectif, d'une ambition. Elle doit être intelligente, et donc pensée et mise en œuvre avec toutes les parties prenantes qui interviennent sur le champ de l'insertion sociale et professionnelle (institution, collectivités, usagers, entreprises, service public régional de l'emploi et de la formation, le conseil de développement de la métropole...).

ACTIONS

► **Définir l'objet de l'évaluation et des indicateurs pertinents marquant l'évolution de parcours**

Le processus évaluatif doit contribuer à la visibilité de la politique et des objectifs conduits. Il doit avoir pour ambition d'améliorer la lisibilité et la transparence de la politique publique mise en œuvre.

Pour cela, il conviendra d'élaborer un document cadre qui précise la finalité, l'objet de ce que l'on souhaite évaluer, les indicateurs pertinents et partagés qui en découlent, les outils au service de l'évaluation et les méthodes employées.

Les outils devront prendre en considération les différents objectifs poursuivis par la politique métropolitaine d'insertion pour l'emploi. Ainsi, en plus de l'évaluation de l'accès à un emploi, celle de la mise en activité des personnes sera organisée et une réflexion sera conduite pour mesurer l'utilité sociale de la prise en charge des personnes dans ce type de dispositif.

► **Uniformiser les principes d'évaluation**

Les pratiques actuelles laissent apparaître des approches parcellaires de l'évaluation et souvent cloisonnées, à l'image de l'organisation des politiques et compétences publiques de leurs différents porteurs.

La multiplication des modalités d'évaluation et des indicateurs est perçue davantage comme un contrôle de process que comme la mesure de la pertinence d'une action. Elle est en outre une charge administrative supplémentaire, dont les opérateurs peinent à percevoir l'opérationnalité.

Avec quelques acteurs du territoire, usagers et experts, et au regard des objectifs assignés à l'évaluation, la Métropole sur sa propre action et en lien avec les différents financeurs proposera une harmonisation des attendus et outils de l'évaluation sur son territoire.



Ce mode d'élaboration permet ainsi de questionner, par chaque partie à qui elle s'adresse, la pertinence et l'efficacité de l'action entreprise.

L'évaluation doit permettre d'identifier et de proposer les adaptations et les ajustements nécessaires du PMIE.

L'évaluation est un outil d'aide à la décision et doit se traduire par des évolutions stratégiques et politiques permettant de tendre vers une métropole intégrante, une métropole pour tous.

ACTIONS

► Réaliser l'évaluation des actions conduites et mettre en place des améliorations

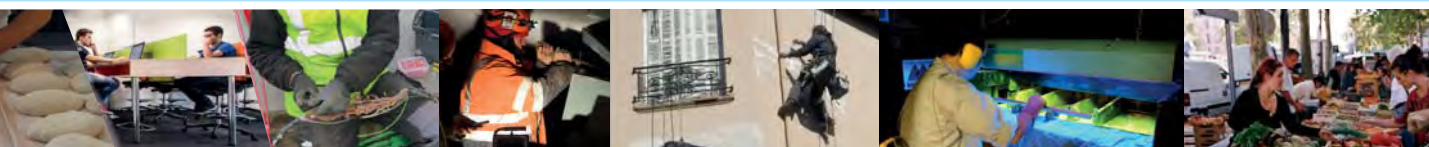
Conforter, adapter, changer c'est mettre à profit la démarche d'évaluation.

Pour mettre en place les améliorations nécessaires, la Métropole proposera divers mode de restitution et de partage avec les différentes parties prenantes, pour développer une culture de l'évaluation, analyser les résultats produits et leur écart avec ceux attendus.

► Faire participer les BRSA à une « mission d'évaluation de terrain » en qualité d'experts usagers de parcours d'insertion.

C'est mettre l'utilisateur au centre du processus d'évaluation en lui donnant accès à la formation pour lui permette d'être présent dans l'ensemble du processus (conception, contrôle, force de proposition).

En prenant en considération l'expertise « du vécu » des bénéficiaires au regard des actions qui leur sont destinées, la Métropole vise à améliorer son outil d'évaluation, en mesurant également les effets indirects, ou « retour social sur investissement », et à améliorer la pertinence du dispositif dans sa globalité : accessibilité de l'information, qualité et dynamisme de l'accompagnement, évolution de la personne dans son parcours (formation, autonomie, socialisation...), accès à l'activité, accès à l'emploi....



OBJECTIF 10**Mobiliser le levier de la commande publique Métropolitaine**

L'investissement public à travers les marchés, en stimulant le tissu économique local, est un vecteur dynamique contribuant à l'attractivité économique du territoire et permettant le soutien et le développement de l'emploi local.

L'inscription d'objectifs dits sociaux (emploi-insertion) dans la commande publique permet de valoriser auprès des entreprises le capital humain des personnes engagées dans des parcours d'insertion professionnelle.

ACTIONS

► **Élargir le public visé par les clauses d'insertion des marchés de la Métropole par l'ouverture à de nouvelles activités support**

Les clauses d'insertion comme condition d'exécution des marchés publics (article 38 du code des marchés publics), développées notamment par les opérations de rénovation urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, ont eu tendance à se concentrer dans les marchés publics de travaux qui emploient très majoritairement un public masculin peu qualifié. Ce fléchage prioritaire des achats « clausés » a conduit à écarter indirectement une partie des publics en insertion tels que les femmes ou les jeunes diplômés en difficulté d'accès au marché du travail.

Pour y remédier, il convient de considérer chaque marché public comme une opportunité d'insertion professionnelle, les publics en insertion étant dans leur diversité de parcours et de compétences, à même de correspondre aux besoins de recrutements des entreprises attributaires.

Les marchés de prestations intellectuelles (études, communication, maîtrise d'œuvre, ...), de fournitures (générateurs de main d'œuvre de fabrication) et autres prestations de services (administratifs, nettoyage, espaces verts, maintenance, ...) seront autant de leviers pour diversifier les publics visés par la clause d'insertion.

► **Développer le nombre de marchés Métropolitains « clausés »**

La diversité des besoins d'achats de la Métropole de Lyon permet d'intégrer des clauses d'insertion sur tous types de marchés publics : propreté, bâtiment, voirie, communication, informatique, assurances, maintenance de véhicules, etc...

La stratégie « clause d'insertion » doit être partagée par l'ensemble des services acheteurs par un travail de sensibilisation des managers et de leurs collaborateurs et de formation à la dimension sociale des achats.

Des objectifs chiffrés en termes de nombre de marchés « clausés » illustreront notre progression.



La Métropole de Lyon est le premier acheteur public de l'agglomération : en 2014, ses achats ont généré 1/3 des heures d'insertion dans les marchés publics de l'agglomération. A ce titre, elle doit incarner un rôle exemplaire dans la mobilisation des clauses d'insertion au service d'une politique d'achats socialement responsables et de l'emploi des personnes les plus en difficulté.

Par l'adoption d'un schéma de promotion des achats socialement responsables en 2016, la Métropole affichera des objectifs quantitatifs et qualitatifs, tout en proposant une stratégie d'agglomération à faire partager par d'autres donneurs d'ordres.

ACTIONS

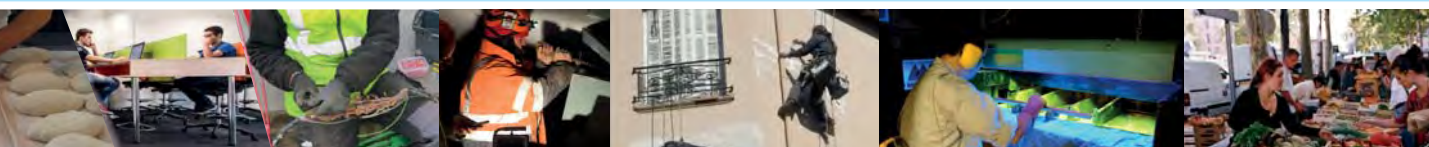
► Diversifier les procédures mobilisables pour l'insertion par la commande publique

Diverses procédures s'offrent à la Métropole en matière d'achat responsable. Certaines permettent de mobiliser plus facilement les acteurs de l'insertion par l'activité économique, d'autres permettent d'envisager des supports variés, autres que la marché public stricto sensu.

Un accès facilité aux SIAE peut être organisé (art. 36 CMP) : il convient alors de trouver des correspondances entre l'offre de biens et services des SIAE et les besoins de la métropole de Lyon en vue de leur assurer des débouchés économiques au service du travail des salariés en insertion. Un critère social dans le jugement des offres (art.52 CMP) peut également être intégré.

L'élargissement des clauses d'insertion aux délégations de service public, qui permet d'organiser des parcours professionnels plus longs, plus structurés et plus qualifiants, ou la possibilité d'intégrer des clauses d'insertion sur d'autres types de contrats telles les traités de concessions, les conventions..., sera étudiée, afin d'envisager une évolution de la prise en compte de la dimension insertion dans les relations partenariales métropolitaines.

Plus globalement, des études doivent être menées visant à innover en matière d'application des clauses d'insertion : immersion professionnelle, stages, formation, tutorat d'entreprise, ...



OBJECTIF 11

Prendre appui sur l'ensemble des compétences de la Métropole pour développer l'offre d'insertion

Créée par la loi MAPTAM, qui vise la modernisation et la simplification de l'action publique sur les territoires, la Métropole de Lyon bénéficie d'un bouquet de compétences étendu et inédit.

Le croisement de ces différentes politiques publiques et leur conduite par une même collectivité doit faciliter l'hybridation, le décroisement et permettre le développement d'effets leviers par la mise en synergie des différents objectifs poursuivis.

Si le projet est ambitieux et fédérateur, l'appropriation de ces différentes compétences et de leurs enjeux demandera nécessairement du temps en ce qu'elle suppose de renouveler les pratiques et habitudes professionnelles.

ACTIONS

► **Développer une stratégie de recrutement interne, équilibrée et solidaire**

La Métropole recrute en son sein plus d'une centaine de bénéficiaires du RSA par le biais de contrats aidés chaque année. Elle souhaite multiplier par 2 leur part dans l'effectif de la collectivité. Pour cela, elle évaluera la pertinence de développer ces contrats notamment sur les périmètres anciennement communauté urbaine.

Elle développera un certain nombre de mesures pour garantir leur bonne intégration au sein des équipes métropolitaines, favoriser leur parcours d'insertion par cette étape au sein de la Métropole et valoriser cette expérience pour l'accès à un emploi durable. Ainsi, les outils d'accompagnement seront renforcés, des formations mobilisées pour le salarié en insertion mais également pour les managers (notamment les nouveaux), et des liens avec l'entreprise développés (immersion...).

En outre, sous réserve des conclusions du projet de loi déontologie, le recours à l'interim d'insertion sur des périmètres administratifs ou pour le restaurant administratif sera mis à l'étude.

► **S'appuyer sur des filières professionnelles porteuses d'emploi aujourd'hui et demain à partir des compétences métropolitaines**

De par la diversité de ses compétences, la Métropole côtoie de nombreuses branches professionnelles. À travers ces missions, elle est à même d'identifier des secteurs d'activité qui présentent un enjeu d'emploi à court et moyen terme. Parmi eux, elle souhaite d'abord s'intéresser au secteur de l'aide à domicile.

Le secteur de l'aide à domicile souffre d'un déficit d'attractivité notamment compte tenu de la pénibilité du métier et de l'absence de perspectives d'évolution professionnelle associées à cet emploi.

Ce déficit d'attractivité contraste avec la volonté de la population âgée en perte d'autonomie de rester à son domicile.

Depuis plusieurs années, les demandeurs d'emploi dont les bénéficiaires du RSA sont orientés vers ce secteur, identifié comme porteur pour leur insertion professionnelle. Néanmoins, il a pu être constaté qu'un certain nombre de « mauvaises orientations » conduisaient à des échecs douloureux pour les personnes et sources de difficultés pour les Services d'Aide A Domicile et leurs bénéficiaires.

En cause le plus souvent : mauvaise connaissance et représentation du métier, pénibilité physique et morale, profil des usagers, conditions d'emploi (temps partiel, déplacements)...



L'insertion des personnes éloignées de l'emploi doit être la préoccupation de chacun, pour la construction d'un territoire solidaire et attractif.

La Métropole fait le choix de prendre appui sur l'ensemble de ces compétences pour proposer une dynamique d'intégration volontaire : de l'aménagement du territoire aux métiers de la solidarité, la Métropole de Lyon fait le pari du possible en se livrant comme support et terrain d'expérimentation.

L'action vise à requalifier ces orientations et à organiser les étapes de parcours pour accroître sensiblement leur taux de succès. Il est proposé de fonder cette action sur une dynamique collective à travers une cohorte de bénéficiaires du RSA, en partageant les outils déjà mis en place par les acteurs de la filière gérontologique existante. La dimension collective permettra de créer une dynamique de groupe, de faciliter le suivi de l'action et de mieux capitaliser pour améliorer le mode opératoire.

► Prendre appui sur les compétences et acteurs de l'aménagement du territoire pour développer l'offre d'insertion

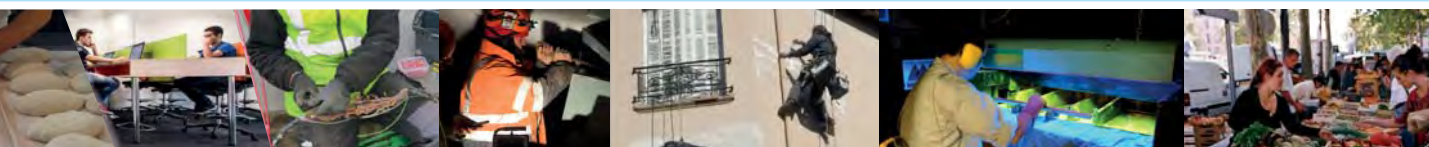
La Métropole confie à des concessionnaires et contractualise avec des opérateurs privés l'aménagement et la programmation de projets urbains.

Elle porte en outre de nombreuses compétences en matière de nettoyage, de gestion et de prévention des déchets... , supports potentiels à des actions, conventions, modalités de gestion incluant des objectifs d'insertion et d'emploi.

► Prendre appui sur les démarches d'innovation numérique pour moderniser les outils

La connaissance exhaustive du dispositif d'insertion sur le territoire de la Métropole de Lyon se heurte à la multiplicité des acteurs et de leurs champs d'intervention. Au-delà des guides qui peuvent être réalisés, il apparaît nécessaire de développer des outils modernes permettant de donner une plus forte lisibilité à l'action de chacun et de permettre aux personnes en charge de l'accompagnement des publics en insertion, mais aussi aux acteurs du développement économique (associations d'entreprises, chefs d'entreprises, chambres consulaires, fédérations...) de bien connaître les dispositifs mobilisables.

L'accès à un outil de type extranet (annuaire ou cartographie numérique, « map », plate-forme interactive...) pourrait permettre de développer les synergies entre acteurs et être à terme accessible aux publics en insertion pour les rendre davantage acteurs de leur parcours.



OBJECTIF 12**Construire une stratégie partagée par les parties prenantes**

Les compétences de la Métropole de Lyon offrent une opportunité inédite de repenser la politique de l'insertion en synergie avec le développement économique et par là l'emploi, et la formation. Cette approche mobilise de nombreuses parties prenantes : l'Etat, la Région, les communes, le service public de l'emploi, les PLIE (plan local pour l'insertion et l'emploi), la Maison de l'emploi et de la formation, les organismes payeurs, la CPAM, les consulaires, les fédérations, le riche tissu associatif local (du centre social à l'organisme de formation en passant par les SIAE, les acteurs de la santé...).

Cette stratégie ne peut être mise en œuvre sans un mouvement général et coordonné. Pour l'initier, lui

ACTIONS

► **Élargir le Pacte Territorial pour l'Insertion aux champs développement économique, emploi, insertion, formation, orientation**

« Pour la mise en œuvre de son PMI'e, la Métropole conclut avec les parties intéressées un Pacte Territorial pour l'Insertion. » (art.15 Loi RSA).

Le Pacte que la Métropole se propose de conclure avec ses partenaires devra, en appui sur les compétences des uns et des autres, porter un projet partagé pour l'insertion des publics métropolitains. Il fera la synthèse des objectifs définis en commun avec les principaux financeurs du territoire à partir d'un état des lieux réalisé et analysé par l'ensemble des acteurs. Il précisera les moyens mobilisés pour la poursuite et l'atteinte de ces objectifs partagés et permettra de donner de la lisibilité à l'action des uns et des autres.

Ce Pacte territorial pour l'Insertion devra être étendu au développement économique, à l'emploi, à la formation et à l'orientation.

Cet outil doit être imaginé et conçu comme un outil souple, participant à une plus grande lisibilité de l'action publique conduite sur et pour le territoire métropolitain, multiplier les lieux de gouvernance.

En complément de ce Pacte, il pourra s'agir de participer à des stratégies existantes, ou encore de renforcer l'action de certaines instances :

- La signature du Contrat d'Objectifs Emploi Formation par la Métropole, aux côtés de l'Etat, de la Région et des organisations syndicales
- La mobilisation du CDIAE sur un volet stratégique, c'est-à-dire en anticipation de l'action sur le territoire, en définition d'orientations précises et en accompagnement de celles-ci.

La Métropole de Lyon initiera la constitution d'un conseil de surveillance stratégique et opérationnel chargé de proposer les attendus de ce pacte, support de discussions politiques à conclure ensuite : signataires, objectifs, moyens, évaluation, pilotage, lisibilité et visibilité.



donner du sens et engendrer l'action, des mesures s'imposent : la définition d'objectifs communs et lisibles pour l'ensemble des parties, la création d'une culture commune, mais aussi la lutte contre les représentations réciproques erronées, sans oublier l'élaboration du Pacte Territorial pour l'Insertion.

Obligation légale de la loi portant généralisation du RSA (art. 15 L2008-1249) à la charge de la collectivité en charge de ce dispositif, la Métropole de Lyon souhaite en faire un véritable guide conjoint de l'action des partenaires pour le territoire. Elle souhaite pour cela l'élargir aux champs du développement économique, de l'emploi, de la formation et de l'orientation.

ACTIONS

L'ÉLABORATION DE CE PACTE DEVRA RÉPONDRE ET SYNTHÉTISER LES IMPÉRATIFS ET ACTIONS SUIVANTES :

► Définir des objectifs communs et les formaliser

Définir ensemble des objectifs à la fois ambitieux et réalistes qui rassemblent les intérêts des différentes parties prenantes dans une vision prospective du territoire et qui permette sa déclinaison opérationnelle et pragmatique sur le terrain, selon les spécificités des territoires et des publics.

► S'appuyer sur les compétences de chacun pour favoriser la mise en synergie développement économique, insertion, emploi, formation

Dans le respect des compétences des différents acteurs et à partir des objectifs définis, mobiliser les moyens pour encourager, impulser et accompagner actions et expérimentations innovantes et itératives, répondant à la fois aux besoins des entreprises et des demandeurs d'emplois.

► Rendre accessibles et lisibles les différentes composantes de la stratégie pour l'ensemble des parties

Pour porter, développer et mettre en œuvre de façon opérationnelle une politique, une stratégie, un objectif, il faut en comprendre le contenu, les enjeux et le sens.

Les objectifs constitutifs de la stratégie commune devront être accessibles, intelligibles et appropriables par tous.

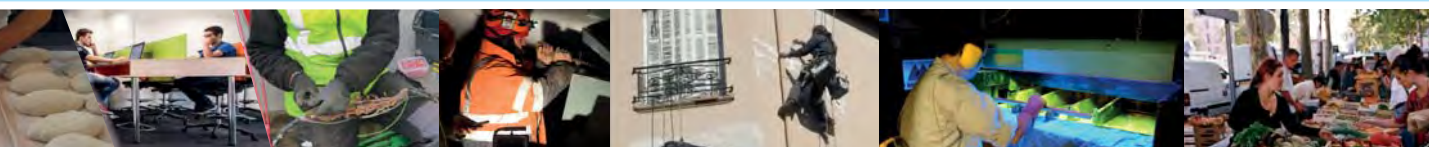
► Créer une culture commune, développer une interconnaissance, combattre les représentations, partager et diffuser les enjeux

Au-delà des travaux de concertation qui ont montré un besoin et une forte appétence des différents acteurs à mieux se connaître, les représentations ont la vie dure. Elles résistent à la formation et à l'expérience et peuvent influencer les pratiques professionnelles.

Pour faciliter l'adhésion la plus large au projet métropolitain de rassembler les enjeux de développement économique, local et d'insertion et de lutter contre la stigmatisation des personnes éloignées de l'emploi, la Métropole doit se mobiliser pour la construction d'une culture commune.

Il s'agit d'un processus à faire vivre en permanence, car le contexte, comme les organisations, évoluent constamment.

Plusieurs leviers favorisent le développement d'une culture commune : le respect des spécificités de chacun, une bonne circulation de l'information, un accès facilité à l'information, l'organisation régulière de rencontres physiques, la réalisation de projets communs multi-acteurs ou la mutualisation d'événements autour d'objectifs partagés...



OBJECTIF 13**Mobiliser les acteurs et optimiser les ressources au service d'un projet métropolitain plus lisible**

Relevant historiquement des prérogatives de l'Etat, les politiques de l'emploi et de l'insertion connaissent, depuis plusieurs décennies, un mouvement de territorialisation, déconcentré et décentralisé, afin de mieux prendre en compte les spécificités des territoires et des publics. Le projet métropolitain doit répondre à cet enjeu de proximité, mais aussi saisir l'opportunité de repenser l'action publique dans sa globalité pour gagner en efficacité.

Développer une approche intégrée de l'insertion et de l'emploi implique une coordination des multiples intervenants aux périmètres d'expertises et géographiques variés qui, à ce jour, reste inachevée. Il s'agit d'identifier les freins organisationnels compliquant l'articulation des acteurs, mais aussi de tirer parti des

ACTIONS

► **Analyser les périmètres d'expertise et les périmètres géographiques des différents acteurs pour mieux les articuler**

Les instances d'animation des politiques locales de l'insertion, de l'emploi et de la formation sont multiples au sein de l'agglomération lyonnaise : commissions locales d'insertion (CLI), contrats territoriaux emploi formation (CTEF), comités techniques d'animation Pôle Emploi, comités de pilotage/technique PLIE, réseaux territoriaux emploi-formation, service public de l'emploi départemental (SPED), comité départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE), comité de pilotage des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, Conférence Territoriales des Maires... elles mettent en exergue les savoir-faire des différents opérateurs et les partenariats existants.

Corollaire de cette richesse, la multitude d'instances est aussi synonyme de dispersion des énergies, de représentations chronophages pour les acteurs et contribue à un manque de cohérence entre les différentes échelles territoriales, chaque dispositif (CDIA, ZTEF, CLI, PLIE...) ayant sa propre échelle. Elles ne permettent en outre pas forcément d'avoir une vision partagée.

Sans viser à tout mutualiser, il s'agit de conduire une réflexion sur l'harmonisation de certains périmètres administratifs, sur la mutualisation ponctuelle de certaines instances, leur mise en synergie.

En lien avec les travaux du Pacte de Cohérence Métropolitain, et pour faciliter le travail de rapprochement des acteurs de l'insertion et du développement économique, les Commissions Locales d'Insertion seront redécoupées pour correspondre au périmètre des Conférences Territoriales des Maires.

Un travail de proximité avec les développeurs économique, les réseaux territoriaux et une action plus cohérente dans le dialogue avec les communes pourront ainsi se développer.

► **Optimiser la mobilisation des fonds européens**

Depuis de nombreuses années, le territoire métropolitain mobilise des fonds européens pour renforcer l'accompagnement vers l'emploi des personnes qui en sont éloignées.

Leur gestion est lourde pour la structure qui les appelle ainsi que pour celle qui en bénéficie.

Par ailleurs, leur versement effectif est soumis à de nombreuses opérations de contrôle et intervient une à plusieurs années après la réalisation de l'action.

La Métropole dispose d'une taille et de moyens suffisants pour assurer la gestion de ces fonds sans en faire peser le poids sur les opérateurs.

A compter de 2017, la Métropole de Lyon assurera la gestion du fonds social européen (sur l'axe inclusion) appelé au bénéfice de l'ensemble de son territoire.

2016 sera une année de transition consacrée notamment à l'élaboration d'un mode de gouvernance et de pilotage partagé avec les PLIE et les communes du territoire, afin qu'ils permettent de répondre à la diversité des besoins, tout en servant des axes d'intervention structurants, en conformité avec les orientations du PMI'e.



coopérations existantes.

Différentes ressources (fonds européens, finances locales, contrats de plan, politique de la ville...) sont allouées aux territoires pour répondre à leur diversité et prendre en considération leurs spécificités (quartiers prioritaires, territoires urbains, péri-urbains, ruraux). Alors que ces moyens sont en baisse depuis plusieurs années et que ce phénomène tend à s'accélérer, il est impératif de s'organiser pour l'anticiper au mieux et faire de ces ressources des leviers au service des territoires et de leurs populations. L'optimisation des financements publics du territoire pour couvrir la diversité des réalités métropolitaines doit être un chantier prioritaire.

ACTIONS

► Articuler les orientations et financements aux réalités des besoins des territoires dans leur diversité

Les questions d'insertion et d'emploi sont au cœur des préoccupations des différentes institutions publiques et ont fait l'objet d'une législation abondante au cours des 30 dernières années.

Pour lutter contre l'exclusion du monde du travail et accompagner les populations à conserver une place dans la société, les collectivités publiques se mobilisent : Europe, Etat, Région, Communes, Métropole...souvent à plusieurs titres et via différentes lignes budgétaires (emploi, insertion, cohésion sociale, politique de la ville, aménagement, rénovation urbaine...).

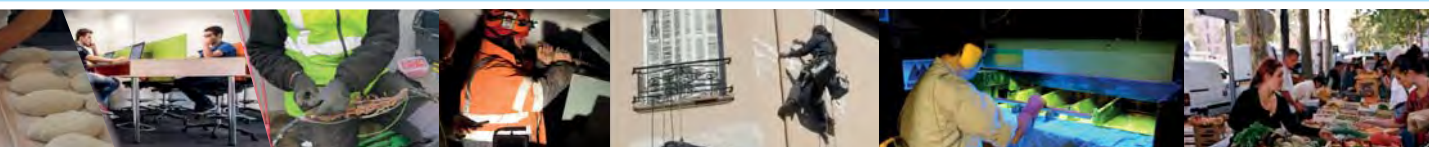
Au moment où les finances publiques connaissent une crise sans précédent, certains peuvent être tentés de réduire parfois drastiquement leur participation à ces actions, voire de les supprimer.

Apartir d'une analyse partagée des besoins des différents territoires métropolitains, des outils et des moyens dont ils disposent, la Métropole de Lyon initiera une réflexion avec ses partenaires institutionnels et porteurs de financements sur les territoires afin de conserver une action publique en proximité des populations par une meilleure articulation des financements publics.

► Explorer la mutualisation d'outils avec l'impératif d'une couverture territoriale harmonisée pour accompagner ces évolutions

En complément de la démarche proposée aux différents financeurs publics et pour garantir une équité de traitement des territoires et des populations qui y vivent par les moyens alloués, une réflexion sera engagée avec des représentants des différents acteurs des territoires (Etat, Région, Communes, PLIE, réseaux, associations, opérateurs, entreprises) pour envisager la mutualisation d'outils sur le territoire métropolitain.

Plusieurs idées ont été évoquées lors des travaux de concertation : un PLIE, une Maison de l'emploi et de la formation, une Zone territoriale emploi formation... il s'agira de donner le temps et les moyens d'analyser l'impact de telles évolutions, au service d'une offre de service sur les territoires plus lisible et facilement mobilisable.



OBJECTIF 14**Communiquer, valoriser les bonnes pratiques et essayer auprès des organismes satellites**

Avec ce PMI'e, la Métropole se place dans une dynamique visant la construction progressive d'une politique métropolitaine capable de s'adapter aux réalités des territoires et aux besoins des publics. Un des compléments indispensables à cette politique métropolitaine est une communication fiable, adaptée dans ses modes de diffusion et dans sa formulation, et facilement appropriable.

ACTIONS

► **Valoriser les expériences, initiatives et parcours réussis**

Les représentations du grand public vis-à-vis de ce dispositif et de l'insertion professionnelle sont souvent erronées ou réductrices, par manque d'information et en raison de la complexité des organisations. Elles peuvent contribuer à freiner certains dans leur volonté de participer à une dynamique d'insertion. Pour faire évoluer les discours, montrer aux bénéficiaires, plus concrètement que des statistiques, que l'insertion n'est qu'une étape de leur vie, donner envie de se mobiliser en faveur de l'insertion et de l'emploi, il est apparaît nécessaire de donner à voir la réalité, et les nombreuses réussites, parcours, initiatives innovantes...qui sont le quotidien de nos territoires.

La Métropole s'attachera à organiser des événements et à relayer ces expériences positives : présentations lors de réunions multipartenariales, temps collectifs, mise en ligne sur la base de données précédemment évoquée (extranet), sur les sites consultés par les bénéficiaires et l'ensemble des habitants (ex. grandlyon.com, caf.fr, etc.) et sur des publications papiers telles que le magazine de la Métropole.

► **Encourager le partage de pratiques et d'expériences**

Le bien-fondé de la diffusion de bonnes pratiques et du partage d'expériences fait généralement consensus. Cela pousse à questionner ses propres modes de fonctionnement, à les faire évoluer ou à les conforter. Cela permet de mettre en œuvre des actions plus rapidement et efficacement en bénéficiant de l'expérience des autres, de leur méthodologie, de leurs points de vigilance...

Dans les faits, le partage de pratiques et d'expériences est trop souvent écarté au profit d'impératifs plus urgents.

La Métropole souhaite l'encourager, notamment en proposant régulièrement des temps de partage de ce type lors des réunions et des événements qu'elle organise.



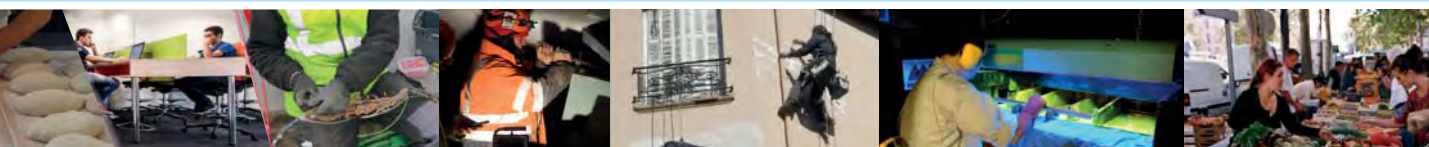
L'objectif est bien sûr de tirer les enseignements des bonnes pratiques et de les diffuser auprès de l'ensemble des partenaires afin qu'ils confortent ou améliorent leurs pratiques avec l'aide de la Métropole.

ACTIONS

► Sensibiliser et encourager le développement de démarches d'insertion auprès des organismes satellites

La Métropole envisage de s'appuyer sur différents leviers, déjà évoqués pour certains : faire preuve d'exemplarité, introduire des clauses incitant à s'engager en faveur de l'insertion professionnelle dans les marchés métropolitains, mettre en relation les organismes satellites et les acteurs de l'insertion, partager les expériences réussies, etc.

Après avoir expérimenté des méthodes des outils et/ou s'être appuyée sur l'expérience d'autres acteurs du territoire, la Métropole souhaite mobiliser à ses côtés ses organismes satellites et autres acteurs publics (SDIS, bailleurs publics, établissements publics...) à la fois dans l'action mais aussi dans sa valorisation.



Allocataire du RSA : personne percevant expressément une allocation, calculée au regard des ressources et de la composition familiale du ménage

API : Allocation Parent Isolé

Bénéficiaire du RSA : personne étant dans le dispositif du RSA, touchant ou non une allocation

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CDIAE : Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique

CIVIS : Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale

CLEE : Chargé de Liaison Entreprise Emploi

CLI : Commission Locale d'Insertion

CMP : Code des Marchés Publics

CMU-c : Couverture Médicale Universelle complémentaire, donne droit à la prise en charge gratuite de la part complémentaire des dépenses de santé

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CTEF : Contrat Territorial Emploi Formation

CTM : Conférences Territoriales des Maires. Remplaçant les Conférences Locales des Maires, ces CTM regroupent plusieurs communes qui partagent des problématiques et cherchent à y répondre ensemble.

ETP : équivalents temps plein

IAE : Insertion par l'Activité Economique

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

Lyon Ville de l'Entrepreneuriat : réseau d'accompagnement à la création, reprise, transmission d'entreprise

Maisons du Rhône : lieux d'accès vers les services de la Métropole de Lyon en lien direct avec les habitants (protection maternelle et infantile, enfance, santé, social, insertion, personnes handicapées, personnes âgées)

MAPTAM (loi) : loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

MRIE : Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion

PIMMS : Points Information Médiation Multiservices, lieux d'accueil d'information et de médiation facilitant l'utilisation des services publics et s'engageant pour l'insertion professionnelle

PMI'e : Programme Métropolitain d'Insertion pour l'emploi

PLIE : Plan Local d'Insertion par l'Emploi

RMI : Revenu Minimum d'Insertion

RSA : Revenu de Solidarité Active

RSA activité : allocation financée par l'Etat venant compléter des revenus d'activité

RSA socle : allocation financée par la Métropole destinée à pallier l'absence de revenus d'activité d'un foyer, à la hauteur du montant forfaitaire garanti par décret

RSE : Responsabilité Sociétale et Environnementale

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

SPED : Service Public de l'Emploi Départemental

SIAE : Structures d'Insertion par l'Activité Economique

ZTEF : Zone Territoriale Emploi Formation



Métropole de Lyon

**Délégation Développement Économique,
Emploi & Savoirs
Direction Insertion & Emploi**

Tél : 04 26 83 91 32

20, rue du Lac - CS 33569

69505 Lyon cedex 03

www.grandlyon.com